

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un peuple - Un but - Une foi

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP (UCAD)



**Institut National Supérieur de l'Éducation Populaire et du Sport
(INSEPS)**

**Département : Administration, Gestion et Contrôle des Activités
Socio-Educatives et Sportives.**

Monographie :

En vue de l'obtention du Certificat d'Aptitude aux Fonctions
d'Inspecteur d'Éducation Populaire, de la Jeunesse et des Sports
(CAIEPJS).

THEME :

**La Formation des Enseignants D'E.P.S Gabonais :
Critiques et Perspectives.**

M007-07

Présenté par :

**Monsieur Laurent OBIANG
ENGOHANG**

Sous la direction de :

Monsieur Abdou Karim THIOUNE
Master en Management des
Ressources Humaines

Année académique : 2006-2007

DEDICACE

« Notre vie vaut ce qu'elle nous a coûté d'efforts ».

Je dédie cette monographie à :

- Tous mes parents décédés pendant mes deux années de stage. Qu'ils trouvent une place auprès du Seigneur notre Dieu.
- Tous mes enfants, particulièrement aux derniers nés, mes jumeaux qui ne verront leur père qu'après deux mois de leur naissance. J'espère que mon retour vous fera oublier toutes les privations que vous avez consenties pendant mon absence. Sachez dès aujourd'hui que l'acquisition des connaissances n'a pas d'âge. Cette œuvre doit vous servir d'exemple et de repère.
- Ma femme, pour des efforts fournis pour subvenir aux besoins de toute la famille.
- Mon père et ma mère qui se soucient, jour après jour de mon absence.
- Feu ENGOHANG NGUEMA, de veiller à sa descendance.

REMERCIEMENTS

Généralement, on ne se rend pas toujours compte qu'un modeste travail comme celui-ci mobilise un nombre important de personnalités en arrière plan, qui d'une manière ou d'une autre, constituent le moteur de la réussite. Qu'il me soit permis dans les lignes qui suivent, de dire à tout ce merveilleux monde toute ma gratitude et ma reconnaissance.

Je voudrais commencer par monsieur ABDOU KARIM THIOUNE, pour qui, j'avoue avoir eu une réelle admiration pour sa disponibilité, son franc-parler et son sens critique objectif qui m'ont sans cesse amené à me dépasser. J'espère surtout ne pas l'avoir déçu.

Merci à monsieur BADJI Lansana pour son coup d'œil vigilant, ses remarques pertinentes et son sens d'orientation.

Grand merci à tous les membres de la Direction de l'INSEPS, particulièrement au Directeur, monsieur Assan FALL ; au Directeur des études, monsieur Ousmane SANE ; au chef de département Inspectorat, monsieur Amadou Ibrahima DIA ; au chef de service de la scolarité madame Marie DIENE et à tous les professeurs. Qu'ils sachent que ce travail est le fruit de leurs enseignements.

Grand merci au Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs du Gabon ; au Directeur Général du Ministère, madame Elisabeth ANDJEMBE ; au Secrétaire Général Adjoint, monsieur MOMBE Constant ; au Directeur de la Jeunesse, monsieur MAYOMBO MOUNANGA ; sans oublier l'Inspecteur Général,

monsieur OVENGA pour leur contribution à mon stage. Mes remerciements vont aussi à l'endroit de messieurs BERNARD OBIANG (Directeur de l'INJS), MEZUI (ADAMOU) et Yvon agents à la DEPACS au Ministère de l'Education Nationale, pour des informations fournies.

Merci à tous mes parents et amis qui m'ont soutenus financièrement, matériellement et psychologiquement tout au long de mon séjour à Dakar.

RESUME

Il est question, dans cette étude, d'identifier les besoins en formation des enseignants d'E.P.S de l'enseignement secondaire du Gabon. Le but de cette étude vise à envisager les perspectives de formation d'enseignants d'EPS, afin de répondre aux exigences de la mouvance universelle de la discipline. Aussi, recherchons-nous les conditions à même de favoriser la mise en place des formations tant initiale que continue à l'I.N.J.S de Libreville. La formation initiale est la pose de jalons de l'engagement total du futur professeur à embrasser la carrière enseignante. Mais cette formation n'est guère suffisante. Elle se complète tout au long de la vie professionnelle du professeur. La formation professionnelle continue ou la formation en cours d'emploi sert de relais à la formation initiale. Elle vise à cet effet à maximiser la compétence de l'enseignant.

L'étude a montré qu'au Gabon, les professeurs certifiés d'E.P.S non seulement sont en nombre insuffisant mais surtout que le peu qui existe est inégalement repartit dans l'ensemble du territoire. L'étude a également montré que l'aide et le suivi au moyen de la supervision pédagogique étaient quasi inexistantes. La conséquence immédiate de l'absence de cet apport est la baisse constatée du niveau des élèves.

En somme, il nous paraît indispensable, d'opérer des transformations aussi bien structurelles que fonctionnelles de l'INJS afin que l'enseignement de l'Education Physique et Sportive au Gabon, retrouve ses lettres de noblesse.



TABLE DES MATIERES

	Pages
RESUME	I
REMERCIEMENTS.....	II
DEDICACE.....	IV
LISTE DES TABLEAUX.....	VIII
LISTE DES SIGLES.....	IX
LISTE DES ANNEXES.....	XI
INTRODUCTION GENERALE.....	1
Chapitre I : Présentation de l'étude.....	5
1-1-Problématique.....	5
1-2-Pertinence du sujet.....	10
1-3-Limite de l'étude.....	11
Chapitre II : La revue de littérature.....	12
2-1-Contexte historique.....	12
2-2-La compétence chez les enseignants d'EPS.....	15
2-3-La formation professionnelle continue.....	16
2-4-Enjeu et universitarisation de l'INJS.....	18
2-5-Synthèse de la revue de littérature.....	20
Chapitre III : La méthodologie.....	22
3-1-Démarche préliminaire.....	22
3-2-Nature de l'étude.....	22
3-3-Population cible.....	22

3-4-Population accessible.....	23
3-5-L'échantillon.....	23
3-6-Instruments d'enquête.....	25
3-6-1-Description des instruments utilisés.....	26
3-6-2-Validité des instruments.....	27
3-7-Procédure de traitement des données.....	27
 Chapitre IV : Présentation des résultats.....	 28
4-1-Appréciations liées à la formation initiale.....	29
4-2-Appréciations liées à la formation permanente.....	38
4-3-Les propositions des répondants.....	40
 Chapitre V : Analyse et interprétation des résultats.....	 41
5-1-Analyse des résultats.....	41
5-2-Interprétation des résultats.....	42
5-2-1-Le besoin en personnel enseignant.....	42
5-2-2-Le profil du professeur d'EPS.....	43
5-3- La formation continue.....	46
5-4-La formation des professeurs.....	49
5-5-L'universitarisation de l'I.N.J.S.....	52
5-6-Synthèse de l'analyse et interprétation des résultats.....	54
 Chapitre VI : Suggestions et conclusion.....	 55
6-1-Les suggestions.....	55
6-1-1-La formation initiale et la formation continue	56
6-1-2-Autres suggestions.....	58

6-2- Conclusion générale.....	59
BIBLIOGRAPHIE.....	61

LISTE DES TABLEAUX

<u>TABLEAUX</u>	<u>PAGES</u>
<u>Tableau n°1</u> : Les caractéristiques de l'échantillon.....	24
<u>Tableau n°2</u> : La répartition des enseignants dans les provinces du Gabon.....	28
<u>Tableau n°3</u> : Justification des étudiants de leur présence à l'INJS.....	29
<u>Tableau n°4</u> : La qualité de la formation.....	30
<u>Tableau n°5</u> : Le volume horaire.....	30
<u>Tableau n°6</u> : Critère d'admission.....	31
<u>Tableau n°7</u> : Réponses par rapport à la durée de la formation.....	31
<u>Tableau n°8</u> : Pratique sportive des étudiants de l'INJS.....	32
<u>Tableau n°9</u> : Les principaux problèmes des étudiants pendant la formation.....	32
<u>Tableau n°10</u> : Les principaux problèmes des stagiaires pendant la formation.....	33
<u>Tableau n°11</u> : Les difficultés exprimées par les enseignants pour lesquelles ils ont besoin d'aide en matière de formation.....	34
<u>Tableau n°12</u> : Ouverture du cycle supérieur de formation des professeurs certifiés.....	35
<u>Tableau n°13</u> : Les matières nouvelles souhaitées par les répondants.....	36
<u>Tableau n°14</u> : Recrutement de nouveaux formateurs.....	36
<u>Tableau n°15</u> : L'INJS sera désormais rattaché à l'Enseignement Supérieur.....	37
<u>Tableau n°16</u> : Les attentes des participations aux stages.....	38
<u>Tableau n°17</u> : Nature de stages auxquels ont participé les enseignants.....	39
<u>Tableau n°18</u> : Les mobiles qui pourraient constituer un frein à la participation des enseignants en stage de formation professionnel.....	39
<u>Tableau n°19</u> : Les suggestions visant l'amélioration de la compétence des enseignants.....	40

LISTE DES SYGLES

- A.P.S. : Activité physique et sportive
- B : Besoins
- BEPC : Brevet d'étude du premier cycle.
- CAMEPS : Certificat d'aptitude à la maîtrise de l' Education Physique et sportive.
- CAPAEPS : Certificat d'aptitude au professorat adjoint d'Education Physique et sportive.
- CAPEPS : Certificat d'aptitude au professorat d'Education Physique et Sportive.
- CEEPQ : Confédération des Educateurs et Educatrices Physiques du Québec.
- DEPACS : Direction de l'Education Physique, Artistique, Culturelle et Sportive.
- E.N : Enseignants nécessaires.
- E.P : Education physique.
- EPS : Education physique et sportive.

- HT- Ogooué : Haut-Ogooué.
- INJS : Institut national de la Jeunesse et des Sports.
- M.E.N : Ministère de l'Education Nationale.
- MJS : Ministère de la Jeunesse et des Sports.
- M. Ogooué : Moyen- Ogooué.
- O. Ivindo : Ogooué- Ivindo.
- O. Lolo : Ogooué- Lolo.
- O. Maritime : Ogooué-Maritime.

- P.A : Professeur adjoint.
- P.C. : Professeur certifié.
- UCAD : Université Cheikh Anta Diop.
- UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture.
- W. Ntem : Woleu- Ntem.

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE A : Le questionnaire.

ANNEXE B : La grille d'entretien.

ANNEXE C : Coupure du journal l'Union.

INTRODUCTION GENERALE

L'éducation des enfants a été de tout temps une préoccupation majeure des sociétés. « La transmission des connaissances culturelles et religieuses a pris une part non négligeable dans les activités de chaque société. Cette quête perpétuelle d'éducation est une pratique inhérente à tout processus civilisateur », (Ardoino, 1969). Considérée comme telle, elle s'impose comme moyen de transmission et de perpétuation d'un ensemble de valeurs reconnues importantes.

L'école, ce lieu d'acquisition de connaissances par excellence, est aussi un milieu d'échanges où les élèves cherchent à se mettre en valeur les uns par rapport aux autres. Cet aspect concurrentiel ou compétitif est surtout observable pendant les cours d'Education Physique et Sportive. L'E.P.S est une matière d'enseignement obligatoire du primaire au secondaire (D.E.P.A.C.S, 2006) au même titre que les mathématiques, l'anglais, le français, etc. Cette matière se pratique le plus souvent en nature, dans une aire de jeu. Le fait d'être hors des salles de classe pousse parfois les élèves à se livrer à des excès. De ce fait, l'E.P.S mérite une attention toute particulière de la part des autorités chargées de l'éducation et surtout de la part des principaux acteurs de l'encadrement des enfants : Les enseignants.

L'E.P.S fait partie intégrante de l'éducation générale. Elle contribue à l'épanouissement physique, intellectuel et moral de l'individu. Partant de la pratique sportive, elle est de plus, un moyen

privilegié de formation sociale et d'intégration du jeune dans des structures de plus en plus larges.

Cependant, on doit se rendre à l'évidence aujourd'hui dans la plupart des pays africains, qu'un certain nombre de facteurs négatifs expliquent des difficultés à l'école parmi lesquels on peut citer :

- Les effectifs pléthoriques ;
- Les insuffisances des infrastructures ;
- La qualité des intervenants (problème de compétence et de carrière) ;
- La désuétude des programmes ;
- L'absence d'innovations face aux besoins et aux mutations.

A la recherche d'une thérapeutique adaptée et pertinente, les états généraux de l'éducation (Libreville, 1983) ont porté leur regard sur une multitude de facteurs favorables de nature à relever la qualité de l'enseignement :

- ❖ La mise en place des modules de programme de formation pour le recyclage des cadres en activité.
- ❖ Le recrutement régulier des enseignants du primaire et du secondaire.

Ces mesures, pourtant louables, ne sont restées qu'au stade des recommandations des assises. L'INJS du Gabon n'a point ouvert le cycle supérieur de professeurs certifiés d'E.P.S. Pire, la formation des maîtres d'EPS a été par moment interrompue.

Le Gabon se retrouve quarante sept (47) ans après son indépendance (17 Août 1960) avec seulement vingt sept (27) professeurs certifiés d'E.P.S tous formés à l'étranger (Direction de l'EPS,2006). La baisse de niveau des élèves qui fait tant couler d'encre et de salive dans les sphères décisionnelles du ministère de

l'Education Nationale (le journal union du 03 août 2006) trouve-t-elle une explication dans le nombre infime d'enseignants gabonais qui ont bénéficié d'une formation de haut niveau ? Autrement dit, si la logique de recrutement était respectée, l'on devrait peut-être faciliter l'atteinte des objectifs. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il faille déresponsabiliser l'enseignant de tout échec qui interviendrait dans la réalisation des objectifs fixés. La formation semble être le tremplin du progrès. « Elle doit tenir compte de l'évolution actuelle de la pédagogie et de la planification scientifique » (KONE M. 1999). Certes, il est vrai que la réussite d'un enseignant est tributaire de sa compétence ; c'est à dire de son savoir, son savoir être, son savoir faire et son savoir faire faire. Cette compétence émane en grande partie de la formation de base qui est le socle de la carrière d'un enseignant même s'il est vrai que la connaissance acquise s'effrite avec le temps (GOGUELIN 1970). C'est pourquoi, l'UNESCO (1986) reconnaît que les enseignants et même les administrateurs devraient se rendre compte que leurs rôles et leurs fonctions ne sont pas fixés une fois pour toutes, mais se modifient sous l'influence de changement que subissent la société et le système d'enseignement lui-même. De ce point de vue, s'imposent la formation professionnelle continue et la supervision. Elles sont une nécessité pour réactualiser les connaissances acquises et surtout pour acquérir des connaissances nouvelles ce, au regard de l'évolution du système éducatif.

L'élitisme aidant, l'INJS du Gabon doit désormais s'orienter vers « l'universitarisation » de sa formation compte tenu des mutations qui s'opèrent ; les universités ne peuvent plus travailler en vase-clos. L'université gabonaise ne saurait évoluer dans un

vacuum : il lui faut tisser une multitude de relations socle de partage, car de nos jours, l'employabilité doit être le maître mot pour offrir plus d'opportunités. Il nous semble nécessaire de créer des modules de connaissances pour l'insertion des jeunes dans plusieurs postes. En fait, l'ouverture du cycle supérieur de formation de professeurs certifiés pourrait susciter plusieurs aspects importants, à savoir:

- ❖ Réhabiliter la pratique sportive au pays ;
- ❖ Rehausser le niveau des intervenants à l'I.N.J.S ;
- ❖ Intégrer les jeunes bacheliers sportifs à la Fonction Publique ;
- ❖ Affilier l'I.N.J.S à l'Enseignement Supérieur ;
- ❖ Harmoniser et inscrire le curriculum de formation dans le réseau universitaire mondial où les maîtres mots sont la capitalisation et la mutualisation des méthodes, des procédés d'enseignement et des validations des compétences (THIOUNE, 2006).

L'aboutissement de ces quelques aspects mettrait assurément le Gabon, sur le plan sportif, sur la route vers l'excellence. Evidemment, ceci ne nous semble possible que par la volonté politique. Les décideurs devraient plus que jamais, rompre avec le pilotage à vue. Ils se doivent plutôt de faire place à une planification. Planification qui consiste à décider d'avance ce qu'il faut faire, comment le faire, quand le faire, avec quoi le faire, qui le fera ?...pour atteindre un objectif défini ou pour réaliser un programme de façon générale (O.SANE, 2007). La formation est pour ainsi dire, un préalable pour la qualité d'un résultat.

Les six (6) chapitres qui constituent les différentes parties de cette étude traiteront principalement des aspects relatifs à la formation initiale, à la formation continue et au devenir de l'I.N.J.S.

CHAPITRE I : PRESENTATION DE L'ETUDE

1-1- PROBLEMATIQUE

Il est connu que l'Education physique et sportive (EPS) est une partie de l'éducation en ce sens qu'elle contribue d'une manière significative au bien être de l'individu et à la qualité de la vie. L'Education Physique et Sportive, sciences et techniques des conduites motrices, développe des compétences utiles dans la vie, favorisant l'autonomie et l'intégration sociale. Discipline de base, elle possède elle-même des objectifs spécifiques qui portent non seulement sur le développement de la condition physique et des habilités motrices mais aussi sur les potentialités cognitives et socio affectives. Toutefois, quelques soient les objectifs considérés, ils sont tous réalisés par le moyen des activités physiques sous la conduite d'un éducateur.

Au Gabon, dont la population est estimée à près d'un million cinq cent mille habitants (1.500.000 hts), l'E.P.S a été très tôt prise en compte dès les premières années des indépendances. Quelques soient les institutions en charge de l'E.P.S, les pouvoirs politiques sont restés conscients de la nécessité de l'intégration de l'E.P.S dans les programmes scolaires et de la nécessité de former des cadres qualifiés pour son enseignement. Ainsi, l'ordonnance n°44/PR du 15 avril 1974 portant création de l'INJS entra en vigueur.

Cependant, on a pu constater que le volet formation a toujours occupé une place prépondérante compte tenu de la carence criarde

CHAPITRE I : PRESENTATION DE L'ETUDE

1-1- PROBLEMATIQUE

Il est connu que l'Education physique et sportive (EPS) est une partie de l'éducation en ce sens qu'elle contribue d'une manière significative au bien être de l'individu et à la qualité de la vie. L'Education Physique et Sportive, sciences et techniques des conduites motrices, développe des compétences utiles dans la vie, favorisant l'autonomie et l'intégration sociale. Discipline de base, elle possède elle-même des objectifs spécifiques qui portent non seulement sur le développement de la condition physique et des habilités motrices mais aussi sur les potentialités cognitives et socio affectives. Toutefois, quelques soient les objectifs considérés, ils sont tous réalisés par le moyen des activités physiques sous la conduite d'un éducateur.

Au Gabon, dont la population est estimée à près d'un million cinq cent mille habitants (1.500.000 hts), l'E.P.S a été très tôt prise en compte dès les premières années des indépendances. Quelques soient les institutions en charge de l'E.P.S, les pouvoirs politiques sont restés conscients de la nécessité de l'intégration de l'E.P.S dans les programmes scolaires et de la nécessité de former des cadres qualifiés pour son enseignement. Ainsi, l'ordonnance n°44/PR du 15 avril 1974 portant création de l'INJS entra en vigueur.

Cependant, on a pu constater que le volet formation a toujours occupé une place prépondérante compte tenu de la carence criarde

d'enseignants d'E.P.S et même des administrateurs des services de la Jeunesse et des Sports.

L'INJS, une école jadis à vocation internationale ne formait à ces débuts que des maîtres d'E.P.S de nationalités diverses (Tchadienne, Congolaise, Béninoise...). Cette vocation internationale, malheureusement, a été interrompue en 1978. Il en est de même pour la formation des nationaux en 1989. Heureusement, cette dernière a repris en 1992 avec cette fois, une innovation : la formation des Professeurs Adjoints et des Conseillers Sportifs. Il faut noter que cette innovation répond partiellement à l'ordonnance n° 44/PR/MJS du 15 avril 1974. Ce décret stipule dans son titre I et article 1^{er} que « l'INJS est un établissement public d'enseignement supérieur, de formation continue et de recherche, placé sous l'autorité du ministère de la Jeunesse et des Sports ». Il a pour but d'assurer :

- ❖ La formation, le perfectionnement et le recyclage des personnels enseignants et d'encadrement du ministère de la Jeunesse et des Sports ;
- ❖ L'organisation des stages en vue de l'information, de la formation et du perfectionnement des membres des mouvements, associations et fédérations agréées par le ministère chargé de la Jeunesse et des Sports ;
- ❖ La formation en matière d'E.P.S, d'animation de la jeunesse et d'activités à caractère socio-éducatif des cadres relevant soit d'autres départements, soit des collectivités publiques et privées ;
- ❖ La recherche fondamentale et la recherche appliquée dans tous les domaines touchant :

- Aux techniques des A.P.S et socio-éducatives et à leur pédagogie ;
- Aux conditions de développement de la pratique sportive de haut niveau ;
- A la promotion de la médecine du sport ;
- A la diffusion des résultats de ces recherches.

Certes, la formation des Professeurs Adjoints et des Conseillers est une innovation louable, mais elle semble insatisfaisante pour plusieurs raisons :

- Le manque de motivation des élèves pendant les jeux de l'OGSSU ;
- La prestation des élèves lors des épreuves pratiques aux différents examens nationaux ;
- La pratique sportive de manière générale ;
- L'identité des enseignants d'E.P.S vis-à-vis de leurs collègues de matières intellectuelles.

En plus, le terme « professeur adjoint » semble avoir une consonance à la limite impropre dans la mesure où il ne cadre plus avec l'évolution des choses. Une école de formation de l'élite ne devrait plus produire des « adjoints » à l'heure où l'enseignement prône l'excellence. A trente deux (32) ans d'existence, l'INJS du Gabon se doit d'opérer une mutation profonde au regard des enjeux et des exigences de développement. L'INJS devrait se positionner dans la mouvance mondiale à l'instar de l'INJS du Cameroun, de l'ENSEPS de Côte d'Ivoire, de l'INSEPS du Sénégal, etc.

La question que l'on est tentée de poser c'est de savoir pourquoi on ne forme pas les professeurs certifiés à l'INJS du

Gabon ? Pourtant au niveau institutionnel, ses infrastructures semblent remplir les conditions ; l'INJS dispose en effet, des infrastructures en ce qui concerne les salles de classe et certains équipements sportifs dans le domaine de l'athlétisme, du football, du basket-ball, du volley-ball, de la boxe, du hand-ball, du judo, etc.

Sur le plan juridique, les textes existent depuis 1974 (ordonnance n°44/PR/MJS du 15 avril 1974). Disons en substance que le fait marquant et non négligeable de l'un des maux dont souffre le ministère de la Jeunesse et des Sports est vraisemblablement celui de la qualité de son personnel. En effet, depuis les premières années de l'indépendance du Gabon, le ministère de la Jeunesse et des Sports ne recrutait que certains sportifs de renom et autres éclaireurs qui n'avaient malheureusement aucun profil en administration, aucune qualification à même de faire fonctionner objectivement ses services. Pire, de peur de perdre « leurs privilèges », ces derniers n'ont fait aucun effort pour former une certaine catégorie d'agents. C'est le cas des actuels intervenants de l'INJS. De sources de la Direction des Affaires Administratives et du Personnel, le ministère ne dispose d'aucun professeur spécialisé dans une discipline sportive donnée ; aucun docteur dans l'une des sciences et techniques des activités physiques et sportives.

Sur le terrain, le besoin en professeurs certifiés est criard. En effet, sur cent quatorze (114) lycées et collèges publics que compte le pays, seuls les grands lycées de Libreville se partagent les vingt sept (27) professeurs ; laissant pour compte le reste des établissements des autres provinces. La conséquence immédiate de cette « forme d'injustice » pourrait interférer sur la baisse de niveau des élèves que le ministre de l'Education Nationale a qualifié de

« désastre national » lors du premier Conseil National de l'Enseignement Primaire et Secondaire (CNEPS) au regard des résultats catastrophiques des examens nationaux de l'année 2005-2006.

Pourtant, le pays semble regorger des potentialités financières et relationnelles à même de former les nationaux ou de recruter les professeurs étrangers afin de subvenir à ses besoins. Le C.N.E.P.S qui succède aux états généraux de 1983 vise à réhabiliter le système éducatif national. Il a été constaté pendant ce conseil que parmi les raisons de ce mauvais résultat, on note des enseignants peu ou pas du tout qualifiés (le journal l'union du 3 août 2006).

L'E.P.S est une discipline complexe de par son enseignement. Elle mérite une attention particulière pour son encadrement. Un certain nombre de questions nous vient souvent à l'esprit, à savoir :

- ❖ Quels sont les facteurs limitants pour la formation des professeurs certifiés à l'INJS ?
- ❖ Pourquoi l'INJS du Gabon n'a pas un label universitaire ?
- ❖ Qu'est-ce qui peut être à l'origine du blocage de l'INJS du Gabon à se positionner dans la mouvance universelle ?

La présente étude se veut un cadre de réflexion. Elle va s'employer à répondre à certaines questions après l'identification des besoins auprès des enseignants, des étudiants et la direction de l'INJS. C'est donc à cet effet que la question de recherche se pose :

Pourquoi l'INJS du Gabon ne forme pas des professeurs certifiés d'E.P.S ?

1-2- PERTINENCE DU SUJET

On sait que la formation des maîtres et récemment celle des professeurs adjoints d'EPS est importante pour l'encadrement de nos jeunes. Cette formation a déjà fait son temps. Elle a déjà fait ses preuves qui malheureusement font l'objet de nombreuses critiques. On parle déjà de la baisse de niveau des élèves du secondaire et la baisse de la pratique sportive. Les enseignants d'EPS se montreraient complexés au regard de leur niveau de recrutement et leur cursus scolaire. On observe une certaine frustration devant certaines situations pédagogiques. La formation des maîtres d'EPS a montré ses limites depuis un moment. L'éducation est actuellement orientée vers « l'excellence ». Il nous semble maintenant opportun de tirer sur la sonnette d'alarme afin que le Gabon, en matière de formation de cadres enseignants soit en phase avec les mutations universitaires des méthodes et des procédés d'enseignements. Il est donc temps de former des cadres de haut niveau capables de transcender le développement du sport dans notre pays .Cette transcendance n'est possible, nous le pensons, que si l'INJS s'affilie à l'Enseignement Supérieur. Pour ce faire notre étude se propose de :

- ❖ Identifier les facteurs bloquants ;
- ❖ Identifier les besoins réels de formation ;
- ❖ Identifier les conditions à même de permettre la réalisation de ce projet.

1-3 LIMITE DE L'ETUDE

Nous traiterons des besoins ressentis par les étudiants sortis de l'INJS et même ceux des formateurs de ce cadre du savoir. Il est donc fait confiance à ces répondants sur la base que nul mieux qu'eux n'est bien placé pour identifier les besoins. Nous nous emploierons à nous approcher des responsables administratifs de l'école et ceux du ministère pour un éventail d'éléments d'information, éléments qui pourraient s'avérer directifs et suggestifs. En choisissant de nous adresser aux enseignants d'EPS que nous considérons comme des potentiels apprenants, c'est pour qu'ils identifient leurs besoins réels de formation initiale et de formation professionnelle continue et qu'ils nous aident à proposer des solutions.

Nous nous limiterons à Libreville, la capitale politique du Gabon où se situe l'unique école de formation des enseignants d'E.P.S du pays.

CHAPITRE II : LA REVUE DE LITTÉRATURE

2-1 CONTEXTE HISTORIQUE

Comme rappel, nous avons quelque peu relaté l'histoire de l'I.N.J.S. dans le premier chapitre. Il nous paraît utile de revenir sur certaines missions dévolues à cette école lors de sa création. L'ordonnance numéro 44/PR/MJS du 15 avril 1974 portant création de l'I.N.J.S. précise que c'est une école d'enseignement supérieur à vocation internationale. Souvenons-nous qu'à cette époque, le Gabon se préparait à organiser les premiers jeux d'Afrique centrale de 1976. Une grande première dans les annales sportives des Etats de la sous région. L'on est sans doute loin de croire que le Gabon, pendant la période de son « boom pétrolier », tenait également à se faire une image sur le plan sportif. Il fallait alors un temps soit peu, créer des situations à l'image de l'ampleur de l'évènement, mais aussi prévoir un encadrement et un suivi des jeunes athlètes en quête de médailles. C'est dans cette possible optique que naît cette école appropriée de formation des cadres. Les missions de cette école sont les suivantes :

- La formation, le perfectionnement et le recyclage des personnels enseignants et d'encadrement du ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;
- L'organisation des stages en vue de l'information, de la formation et du perfectionnement des membres des mouvements, associations et fédérations agréées par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;

- La formation, en matière d'éducation physique et sportive, des cadres relevant soit d'autres départements ministériels, soit des collectivités publiques ou privées ;

- L'étude de toutes les questions relatives aux techniques propres à faire progresser la pratique des activités sportives, de Jeunesse et de Loisirs, et la diffusion des résultats de ces recherches (article premier du décret numéro 000601/PR/ MJSL, TITRE I : Généralités). Le même article précise que l'I. N. J.S. est un établissement public d'enseignement supérieur et de formation continue placé sous l'autorité du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs. Cette vocation suscite de notre part des précisions, à savoir:

D'une part, au sujet de l'Enseignement Supérieur, l'article 3 du décret 601 nous fait comprendre que la division Education Physique et Sportive comprend deux (2) cycles de formation :

➤ Le cycle « A » pour la formation des professeurs certifiés d'E. P. S., des Professeurs Adjoints d'E.P.S. et des Conseillers sportifs (catégorie A1 et A2 de la Fonction Publique).

➤ Le cycle « B » pour la formation des Maîtres d'EPS, des Entraîneurs sportifs adjoints (catégorie B1 et B2 de la Fonction Publique).

Certes, à la fin des jeux (30 juin 1976), les textes organiques de l'INJS ont subi un toilettage.

En effet, l'ordonnance n°44 a été abrogée par le décret 1073/PR/VP/MCJS/SE du 5 décembre 1976 lequel l'a été à son tour par le décret 000601 du 10 juillet 1976 portant réorganisation de l'INJS. Cette évolution de textes dans un laps de temps s'expliquerait par la recherche d'une base juridique solide afin d'asseoir une politique sportive efficace à long terme. Notons au passage que les

résultats de ces jeux ont été très encourageants. C'est ainsi que l'on peut retenir les noms de :

- ❖ MBOUROU Eulalie, médaille d'or au 800m ;
- ❖ RAOUMBE Colette, médaille d'or au 200m ;
- ❖ MISTOUL Odette, médaille d'or au poids ;

AGNENTCHOUET Fernande, médaille de bronze au saut en hauteur ; pour ne citer que celles-là (Fédération gabonaise d'athlétisme, 2006). « Cependant la formation des cadres de haut niveau marche à pas de caméléon, alors que les sports évoluent à un rythme vertigineux. Si la formation initiale des professeurs certifiés tarde à se faire, l'on pourrait peut-être palier ce manque par une formation en cours d'emploi » (MEZUI m'ASSA, 2006).

D'autre part, la formation continue, bien que prévue par les textes, tâtonne encore. L'ouverture récente de la formation des Conseillers et des Professeurs adjoints ne saurait combler les besoins constatés.

Les Conseillers n'interviennent pas dans les lycées et collèges comme enseignants ; ils sont, à travers leur statut, des agents de conception. Autrement dit, leur fonction consiste à concevoir des documents techniques et administratifs et des outils d'évaluation des actions des services du ministère.

En outre, les modifications des textes réglementaires pourraient aussi traduire la recherche de l'identité des enseignants et par ricochet celle du département d'une manière générale.

En effet, il faut se rappeler que ce département ministériel a eu du mal à prendre forme. Vers les années de l'indépendance, on parlait encore du Secrétariat aux Sports, puis d'un Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, chargé du Service Civique en 1972 ; et

maintenant, il s'agit d'un ministère à part entière. Le département a fait du chemin en subissant des mutations identitaires et structurelles.

De même, l'E.P.S, longtemps appelée « sport » en milieu scolaire, était enseignée par les coopérants en transit au pays, puis par les agents du service civique formés dans le tas (NDONG AKOUROU, 2006). L'E.P.S est actuellement enseignée par « les techniciens ». C'est une matière qui est en plein essor. Au départ facultative, l'EPS elle est passée de coefficient 1 à coefficient 2 et est devenue obligatoire à tous les examens nationaux depuis 1996 (DEPACS, 2007).

Certes, l'enseignement de l'E.P.S au Gabon ne résulte pas comme en France d'une série de luttes pour son implantation dans le système scolaire. Il n'y a pas eu non plus de querelles épistémologiques et sémantiques. Au primaire, elle est enseignée par l'instituteur de la classe ou par un animateur sportif (auditeur libre). Au secondaire, elle est assurée au premier cycle par les maîtres d'E.P.S et au second cycle par les professeurs (DEPACS, 2006). La mission de former les maîtres est importante mais s'avère incomplète. Il est temps que l'INJS s'occupe désormais de la formation des professeurs afin d'être en phase avec l'évolution des enseignements de la matière.

2-2 La compétence chez les enseignants d'EPS

Précisons que les connaissances se réfèrent aux savoirs et les compétences aux savoir-faire, savoir-être et savoir faire-faire. Connaissances et compétences sont des concepts clés d'une vie professionnelle. Ainsi que le rapporte PIERON (1987), « une large

part de connaissances de l'enseignant d'EPS n'est pas destinée à être transmise mais sert à choisir des moyens d'action judicieux, à les adapter aux élèves et à permettre des interventions significatives ».

On sait cependant que ce n'est pas ce que fait l'intervenant qui produit l'apprentissage, mais ce que fait l'apprenant. Au sujet des comportements d'enseignants associés à l'apprentissage des apprenants, BALEY et FIELD (1970) suggèrent que certains aspects soient maîtrisés par les enseignants pour plus de compétence, il s'agit :

- de la maîtrise de la nature et des objets de l'éducation ;
- de la capacité de la gestion de la classe ;
- de la capacité de développement des programmes ;
- de la capacité de déterminer les contenus d'apprentissage.
- de la capacité de l'évaluation.

Aussi, MIALARET (1990) pense t-il « que tout jeune enseignant sera confronté à des difficultés différentes des situations qui lui ont été présentées lors de sa formation ». Il estime donc que la formation (surtout la formation initiale) ne peut fixer les limites d'une formation. C'est pour cette raison qu'au regard de l'évolution des sciences, du perfectionnement des techniques d'enseignement et des nouveaux problèmes pédagogiques qui se posent actuellement à l'enseignant, que l'INJS de Libreville se doit d'ouvrir la formation professionnelle continue.

2-3 -La formation professionnelle continue

Pour situer le contexte de la formation continue, il est indispensable de donner les différentes fonctions que l'on attribue

généralement à celle-ci. Selon E. DAGROU (1996), la formation continue s'entend comme « une formation en cours d'emploi qui assumerait trois (3) fonctions :

- Une fonction d'encadrement (suivi et aide à l'enseignant) ;
- Une fonction de remédiation (recyclage) ;
- Une fonction d'information et d'apprentissage ».

Tenant compte de ces fonctions, le même auteur voit la formation des adultes comme « formation solution à tous les maux d'une époque en crise ». Alors que P. VERNIERE (1994) estime « qu'elle est un complément à la formation initiale, un moyen de valorisation professionnelle et comme un moyen de promotion individuelle ».

Quoi qu'il en soit, les recherches qui se font dans le domaine de l'enseignement visent surtout à identifier les styles d'apprentissage ou d'intervention dans le but de former l'apprenant. C'est pour cette raison que les compétences de l'enseignant d'EPS doivent concourir aux choix des moyens appropriés à l'élève. Pour y parvenir, il nous semble que les moyens choisis doivent reposer sur l'adhésion, la participation consciente de l'enseignant et de l'enseigné.

Pour répondre à la question de savoir si la formation en cours d'emploi était nécessaire, une étude portant sur l'ensemble des enseignants du second degré de l'académie de Montpellier, toutes disciplines confondues, a été réalisée. BRIGLIA (1986) s'est intéressé à leurs besoins par rapport aux activités de formation. Les conclusions de cette étude semblent intéressantes. Ainsi, 90% des enseignants se sentent concernés par la formation continue, alors que 10% sont réfractaires ; le tiers des enseignants demande une

amélioration du savoir-faire pédagogique, le quart réclame une amélioration des connaissances. Bien que les interrogés soient préoccupés par une actualisation des connaissances dans leur discipline, ils ne désirent pas être des spécialistes. Les enseignants veulent s'éloigner de leur option et revenir à un enseignement visant la formation de l'individu dans sa globalité. Des personnes interrogées aspirent à des connaissances nouvelles et à des connaissances nées de la recherche. Selon cette étude, toutes les demandes semblent tourner vers la pratique du métier, les enseignants veulent que la formation professionnelle continue leur apporte des moyens théoriques pour mieux renforcer leurs connaissances pédagogiques. Ce qui nous a laissé sur notre faim, c'est le fait de n'avoir pas traité de la durée de cette étude. Il ne ressort pas dans celle-ci une identification précise de besoins par les enseignants, besoins susceptibles de faire l'objet d'une planification de programme de formation à leur intention.

2-4 Enjeu et universitarisation des formations

Lors de la cérémonie de remise de diplômes à la treizième promotion des Inspecteurs (2007), le représentant du Recteur de l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) a dit : « pour gagner les compétitions, il faut que les sciences marquent le pas ». Cela est d'autant plus vrai en ce sens qu'une victoire sportive ne relève plus d'un simple hasard mais d'un processus de travail intellectuel, physique, mental et même environnemental. En effet, pour parvenir à un haut niveau de compétition, l'athlète est suivi par des encadreurs qui participent à sa réussite, grâce à un entraînement spécifique et

soutenu dans sa discipline. Certainement, le pas que doivent marquer les sciences est lié à la formation des cadres de haut niveau. Ce pas est pour nous, un préalable pour répondre à l'une des exigences de la mondialisation : la compétitivité.

Généralement utiliser dans le domaine de la gestion des entreprises, la compétitivité désigne « la qualité de ce qui est compétitif c'est-à-dire capable de faire face à la concurrence » (N. ELLIAS, 1997). Transposée dans le domaine du sport, cette notion semble déterminante car elle suscite un engouement, une motivation. Elle fait appel à la concurrence. Elle permet à l'enseignant de donner le meilleur de lui-même, de se surpasser parfois. Ceci lui permet alors d'être productif.

Cependant, il est connu que la production d'un enseignant est conditionnée par l'étendue et la précision de ses connaissances techniques. C'est pourquoi, il est illusoire selon M. PIERON, (1988) « d'exiger d'un seul individu la maîtrise parfaite de toutes les techniques ; il est souhaité, dans le domaine sportif notamment, que la formation reçue dans les Instituts Supérieurs spécialisés, de même que la formation continue offerte aux diplômés, débouchent sur une compétence de haut niveau ».

Aussi, appartient-il alors à l'Université gabonaise de s'offrir une pluridisciplinarité de formations. En tant qu'institution, l'Université selon R. BOILEAU (1994) « a une dynamique interne qui influence, par ses exigences et ses contraintes, les orientations de leurs départements, écoles et facultés ». L'auteur conclue que les Universités ont la responsabilité de fournir les connaissances nécessaires pour l'atteinte des objectifs. Conscient de cette réalité, l'Enseignement Supérieur gagnerait à former des agents de

développement dont le pays a besoin pour son épanouissement. C'est dans cette optique qu'au Sénégal, la loi d'orientation 91-22 du 16 Février 1991, chapitre 4, article 16 fixe les missions assignées à l'Enseignement Supérieur :

- Former les personnels de haut niveau, scientifiquement et techniquement qualifiés, adaptés au contexte africain et du monde contemporain, conscients de leurs responsabilités vis-à-vis de leurs peuples et capables de les servir avec dévouement ;

- Développer la recherche dans toutes les disciplines de la science, de la technique et la culture ;

- Mobiliser l'ensemble des ressources intellectuelles au service du développement économique et culturel du Sénégal et de l'Afrique, et de participer à la sélection des problèmes nationaux et continentaux.

Ces quelques missions sont significatives pour comprendre l'importance que revêt une formation de qualité des ressources humaines en général et celle des enseignants d'EPS en particulier.

2-5-La synthèse de la revue de littérature

En guise de résumé du présent chapitre, on peut retenir que le besoin est une insatisfaction qui traduit un sentiment de manquement qui reste à satisfaire. En éducation, le besoin peut être une carence objective lorsqu'il est décrit par une personne externe au sujet, ou être un besoin ressenti lorsqu'il est rapporté par le sujet lui-même (B. ROLLAND, 1981). Cette situation d'insatisfaction constatée, empêche l'atteinte des finalités de l'EPS lesquelles devraient permettre à tous les élèves d'avoir une activité physique équilibrée,

motivante, dans de bonnes conditions de sécurité et d'intégration corporelle. C'est pourquoi la formation professionnelle continue entendue comme une formation en cours d'emploi s'avère être, un outil utile d'encadrement et de remédiation. C'est un complément à la formation initiale, un moyen de valorisation professionnelle. Il faut que le formé réponde aux attentes de la société. En d'autres termes, l'enseignant a l'obligation de résultat, sa formation doit être en adéquation avec l'évolution des sciences et ce, dans un cadre approprié : l'Université.



CHAPITRE III : MÉTHODOLOGIE

3-1-Démarche préliminaire

Conformément aux dispositions du décret n° 81-810 du 31 août 1981 instituant le certificat d'aptitude aux fonctions d'Inspecteur de l'Education Populaire, de la Jeunesse et des Sports (CAIEPJS), nous étions à Libreville (Gabon) pour effectuer un stage pratique d'imprégnation et en situation de responsabilité dans les structures de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Populaire. Ce stage, d'une durée de trois (3) mois, nous a permis de mener à bien nos enquêtes aussi bien dans le département qu'au ministère de l'Education Nationale.

3-2-Nature de l'étude

Cette étude est de type descriptif. Notre intention est de présenter les caractéristiques de formation de professeurs d'E.P.S afin de répondre objectivement aux finalités de la discipline.

3-3- La population cible

Sur cent quatorze (114) établissements secondaires publics, confessionnels et privés reconnus, la direction de l'E.P.S du ministère de l'Education Nationale dénombre cent soixante quinze (175) enseignants qui interviennent au premier cycle, et cent vingt quatre (124) en poste au second cycle (données de la D.E.P.A.C.S 2005-2006). Tous ces enseignants sont repartis dans les neuf (9)

provinces que compte le Gabon. Pour cette étude, la population cible est composée de l'ensemble des intervenants du secondaire, des responsables administratifs du ministère de l'Education Nationale et celui de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, ainsi que les étudiants en formation à l'I.N.J.S.

3-4- La population accessible

Nous avons fait des investigations à Libreville, capitale politique du Gabon, où se situe l'unique école de formation des enseignants d'E.P.S et les départements ministériels en charge de la gestion administrative de l'E.P.S. Cette ville dispose également d'un plus grand nombre d'établissements secondaires publics vingt et un au total (21), technique, laïque et confessionnel.

Mais la période au cours de laquelle nous avons mené les recherches n'était guère propice en ce sens que les enseignants et les étudiants étaient en vacances. Il en est de même pour les fonctionnaires des deux départements en charge des questions d'E.P.S. Pire, cette période coïncidait avec l'ouverture de la campagne pour les élections législatives 2006. C'est pourquoi, notre population accessible est représentée en majorité par les administratifs.

3-5- L'échantillon

Il nous a donc été impossible de consulter toute la population cible de même que la population accessible, compte tenu des

considérations évoquées plus haut et surtout du temps imparti à l'étude. Nous avons donc choisi de nous adresser à un échantillon tiré de la population accessible. Aussi avons-nous constaté avec bonheur d'avoir plusieurs répondants polyvalents.

En effet, certains administrateurs du Ministère sont passés par l'enseignement, et sont sortis d'une école de formation des enseignants d'E.P.S tant sur le plan national qu'à l'extérieur. Cette situation nous a permis d'ajuster le nombre de questionnaires à distribuer. Et comme il nous était impossible d'évaluer le nombre de retours, nous avons jugé utile de multiplier le nombre de questionnaires. De ce fait, l'on peut dire que le choix des individus ne s'est pas opéré d'une manière aléatoire. Comme tous les individus de la population n'ont pas la même chance de faire partie de l'échantillon, notre échantillon n'est donc pas aléatoire, c'est-à-dire qu'il n'a pas été fait au hasard. Nous avons plutôt adopté la démarche d'une technique d'échantillonnage intentionnelle.

Notre échantillon se compose en définitive de vingt quatre (24) répondants des deux (2) sexes, appartenant aux deux (2) ministères en charge de l'E.P.S.

Tableau n°1 : Les caractéristiques de l'échantillonnage

Catégorie	Dames	Hommes	Total
M.E.P.S	3	7	10
P.A	3	9	12
P.C	0	2	02
Total	6	18	24

Notons en substance que cet échantillon a un âge qui oscille entre trente et cinquante quatre ans ; que le niveau de recrutement des maîtres d'E.P.S est le B.E.P.C et le Baccalauréat pour les professeurs certifiés. Les professeurs adjoints sont des anciens maîtres qui ont bénéficié d'une mise en stage. Quant à l'expérience professionnelle, elle se situe entre un (1) et vingt six (26) ans de service.

3-6-Instruments d'enquête

Nous avons utilisé deux (2) éléments d'enquête à savoir : le questionnaire et la grille d'entretien. Ceci pour répondre au souci majeur d'obtenir un maximum d'informations relatives à notre préoccupation.

Le questionnaire nous a permis d'atteindre un grand nombre de répondants qui ne sont pas influencés par l'enquêteur.

A côté de ce questionnaire, nous avons organisé des entretiens à l'endroit de certains responsables du ministère. L'entretien étant une conversation sérieuse pour recueillir les données qualitatives, nous avons opté pour la méthode de l'entretien libre qui intervient dans des situations exploratoires et d'approfondissement des informations générales (Tamba, 2006). Ainsi, nous avons obtenu des rendez-vous respectivement avec le directeur de l'I.N.J.S, le directeur d'E.P.S (M.J.S) et le conseiller du directeur de la D.E.P.A.C.S (M.E.N). Et, compte tenu du calendrier très chargé de ces derniers, nous avons jugé utile d'arrêter notre grille à neuf (9) questions, ceci pour éviter d'abuser de leur précieux temps.

3-6-1- Description des instruments utilisés

A- Le questionnaire

« Le questionnaire, en tant qu'outil de recherche et instrument de collecte de données, peut être défini comme étant un moyen de réponse qui amène un répondant à produire des réponses de la plus grande exactitude possible sur un aspect donné sur lequel on recherche de l'information » (Tousignant et Brunelle, 1988). En fait, un questionnaire ne saurait être simplement une liste de questions. Il doit apparaître comme une suite de propositions sur lesquelles on retrouvera l'opinion propre du répondant.

Ce travail a été élaboré sur la méthode documentaliste basée sur la revue de littérature qui nous a fourni des pistes permettant de rédiger le questionnaire. Ce questionnaire est constitué de deux items : les renseignements généraux et la formation à l'I.N.J.S. Le premier item décrit les caractéristiques et le profil des répondants. Le deuxième relate le fonctionnement de l'I.N.J.S. dans sa globalité et d'une éventuelle ouverture du cycle supérieur de formation de professeurs certifiés et par ricochet de l'intégration de l'I.N.J.S à l'Enseignement Supérieur. Elle touche également à la supervision pédagogique. On dénombre vingt-quatre (24) questions.

B- La grille d'entretien

Constituée de neuf (9) questions, notre grille d'entretien retrace l'histoire de l'institution, évoque ce qui se fait et donne des perspectives à court terme.

3-6-2- Validation des instruments

L'ébauche de proposition du questionnaire et de la grille d'entretien soumise à l'appréciation de nos conseillers-lecteurs a reçu l'aval de ces derniers après aménagement de quelques zones d'ombre. Nous soulignons ici que notre travail est suivi aussi bien à l'I.N.S.E.P.S de Dakar qu'à l'I.N.J.S de Libreville.

3-7- Procédures de traitement des données

Pour une meilleure exploitation des réponses obtenues, nous avons pris soin de vérifier le retour de tous les questionnaires. Également, nous avons vérifié si ces questionnaires étaient correctement remplis. C'est pourquoi, nous avons procédé à une analyse quantitative qui consistait à faire le décompte des questionnaires récupérés et à contrôler les questions non répondues. Il en est de même pour une analyse qualitative qui nous a permis de faire une classification selon la substance des réponses obtenues au nombre de questions.

Ainsi, un dépouillement a été fait question par question. Cette opération a permis de dégager des fréquences, d'établir la sommation des résultats et de les présenter sous forme de tableaux que nous présentons dans le prochain chapitre.

CHAPITRE IV : Présentation des résultats d'enquête

Dans le cadre de l'étude sur les besoins de formation, il est important d'abord de faire une présentation de la répartition des enseignants gabonais sur l'étendue du territoire national.

Tableau n°2 : La répartition des enseignants d'E.P.S.

PROVINCES	Nombre d'établissements	1er CYCLE CAMEPS			2nd CYCLE PA-PC			1er et 2nd CYCLE		
		EN	EP	B	EN	EP	B	EN	EP	B
ESTUAIRE	37	104	76	-28	79	78	-01	183	154	-29
HT-OGOOUÉ	17	30	13	-17	17	09	-08	47	22	-25
M-OGOOUÉ	06	13	08	-05	06	05	-01	19	13	-06
NGOUNIÉ	18	26	21	-05	15	03	-12	41	24	-17
NYANGA	08	10	07	-03	07	00	-07	17	07	-10
O. IVINDO	06	10	09	-01	02	00	-02	12	09	-03
O. LOLO	08	15	08	-07	09	05	-04	24	13	-11
O. MARITIME	09	24	12	-12	16	09	-07	40	21	-19
W. NTEM	15	34	21	-13	15	15	00	49	26	-13
TOTAL	114	266	175	-91	166	124	-42	432	299	-133

Sur la base des données statistiques de l'année académique 2004-2005 de la DEPACS, la répartition des enseignants d'E.P.S dans les établissements publics, catholiques, islamiques, protestants, alliance-chrétienne, laïc et l'enseignement technique dans les neuf (9) provinces du pays (Tableau n°2) montre à suffisance le déséquilibre entre le nombre d'enseignants nécessaires (EN) et celui des enseignants en poste (EP). Le déficit d'enseignants (133) paraît faible si l'on se base sur la quantité ; mais présente des conséquences lourdes sur le rendement national au regard de certaines provinces (la Nyanga et l'Ogooué Ivindo) qui n'ont ni professeur adjoint ni professeur certifié.

4-1-Appréciations liées à la formation initiale.

Tableau n°3 : Critères d'admission en professorat adjoint

CRITÈRES	EFFECTIF
AGE	24
Niveau d'étude	10
Affinités	06
Capacités sportives	01

Tous les répondants sont unanimes en ce qui concerne le critère d'âge pour accéder au professorat adjoint. Dix (10) répondants trouvent que le concours externe des professeurs adjoints tient plutôt compte du niveau d'étude. Aussi, existe-il des affinités qui favorisent l'admission (tableau n°6).

Tableau n°4 : Justification de la présence des étudiants à l'I.N.J.S

ÉNONCÉS	EFFECTIF	POURCENTAGE
Nécessité ?	08	33,33%
Acquérir plus de compétence	07	29,16%
Améliorer le statut	04	16,66%
Vocation	03	12,5%
Avoir un métier	02	8,33%

Tableau n°5 : La qualité de la formation

ÉNONCÉS	EFFECTIF	POURCENTAGE
passable	13	54,16%
Bonne	08	33,33%
mauvaise	03	12,5%
excellente	00	00
TOTAL	24	100%

Au tableau n°4, 12,5% de répondants disent avoir embrassé la profession enseignante d'E.P.S par vocation ; la grande majorité trouve que c'est une nécessité et pour acquérir plus de compétences. Les 8,33% de répondants sont à l'I.N.J.S pour avoir un métier.

A la question, *comment jugez-vous votre formation* (tableau n°5), 54,16% trouvent que cette formation est passable ; 12,5% de répondants la jugent de mauvaise qualité ; personne ne juge excellente cette formation. Le cumul (54,16+12,5) donne des

tendances lourdes. Seuls 33,33% estiment que la qualité de la formation est bonne.

Tableau n°6 : Le volume horaire.

ÉNONCÉS	EFFECTIF	POURCENTAGE
Excessif	08	33,33%
Acceptable	08	33,33%
Insuffisant	06	25%
Suffisant	02	08,34%
TOTAL	24	100%

Au tableau n°6, le cumul des premières réponses (66,66%) estiment que le volume horaire est excessif pour les uns et acceptable pour les autres. La minorité (08,34%) dit qu'il est suffisant contre 25% qui disent qu'il est insuffisant.

Tableau n°7 : Réponses par rapport à la durée de la formation des professeurs adjoints et des maîtres

ÉNONCÉS	EFFECTIF	POURCENTAGE
Insuffisante	05	20,84%
Suffisante	06	25%
Acceptable	12	50%
Excessive	01	04,16%
TOTAL	24	100%

Il ressort du tableau n°7 que la moitié des répondants (50%) trouve acceptable la durée de la formation des professeurs adjoints et des maîtres.

25% d'entre eux disent que cette durée est suffisante, 20,84% la trouve insuffisante et seulement 04,16% la juge excessive.

Tableau n°8 : Pratique sportive des étudiants de l'I.N.J.S

ÉNONCÉS	EFFECTIF
Moyenne	10
Bonne	08
Mauvaise	06
TOTAL	24

Les étudiants de l'I.N.J.S, pendant les épreuves pratiques, sont pour la plupart moyens (10), huit (8) répondants les jugent bons et six (6) les trouvent moins bons.

A-Les difficultés pendant la formation

Tableau n°9 : Les principaux problèmes des étudiants pendant la formation

Réponses des étudiants	EFFECTIF
Insuffisance des cours de pédagogie pratique	13
Pas de cours en science de l'éducation	08
Les professeurs croient avoir affaire aux sportifs spécialisés des épreuves enseignées	08
Les enseignements sont plus théoriques	07
Insuffisance de suivi médical	04
Le service restauration non efficace	04
TOTAL	44

Treize (13) répondants estiment que les cours de pédagogie pratique sont insuffisamment enseignés. De même, les intervenants insistent beaucoup sur la pratique mais, certains (8) pensent que les sciences de l'éducation ne sont pas enseignées. D'autres trouvent que les enseignements sont plus théoriques (7) ; que le service médical et le service de restauration sont inefficaces.

Tableau n°10 : Les principaux problèmes des stagiaires pendant la formation

Réponses des étudiants	EFFECTIF
Pas de changement des contenus	11
Volume de travail très dense	10
L'inadaptation des cours aux capacités physiques et intellectuelles des professeurs adjoints	03
TOTAL	24

Les stagiaires, par rapport à leurs âges, connaissent également des problèmes d'adaptation (tableau n°9). S'il est vrai que nombreux d'entre eux estiment qu'il n'y a pas un grand changement dans les contenus des cours, au regard de leur expérience ; d'autres par contre, pensent que le volume de travail est dense (tableau n°10) et qu'il faut adapter les cours en tenant compte de leurs capacités physiques et intellectuelles.

Tableau n°11 : L'inventaire des difficultés d'enseignement

Énoncés	Fréquences
La formulation des objectifs d'enseignement	24
La gestion des effectifs pléthoriques	24
L'évaluation des élèves	18
Les techniques de programmation	14
L'élaboration des progressions pédagogiques	14
Les techniques de motivation des élèves	13
Les contenus d'apprentissage	10
Les actions d'autoévaluation des actions des enseignants	09
Le choix des disciplines d'enseignement et leur traitement didactique	09
Les connaissances sur l'inspection pédagogique	09
Les connaissances sur l'enseignement théorique de l'E.P.S	08
La prise en compte des priorités des élèves	07
La gestion du temps	07
Le travail de groupe	06
La relation élève/ enseignant	04
Les connaissances sur les disciplines sportives	02
total	192

Les résultats présentés dans le tableau n°11 représentent les perceptions des enseignants du secondaire des établissements publics de Libreville. Les enseignants disent éprouver des insuffisances dans les domaines suivants : la formulation des objectifs d'enseignement, la gestion des effectifs pléthoriques, l'évaluation des élèves, les techniques de programmation,

l'élaboration des progressions pédagogiques ainsi que les techniques de motivation des élèves. On peut y voir que la relation élèves / enseignants et les connaissances sur les disciplines sportives viennent en tout dernier lieu.

B- Le cycle supérieur.

Tableau n°12 : Ouverture du cycle supérieur de formation des professeurs certifiés

ÉNONCÉS	EFFECTIF
Une bonne chose	20
Un feu de paille	07
autre	02
Une mauvaise	00
TOTAL	29

L'ouverture d'un cycle supérieur de formation des professeurs certifiés semble très attendue par bon nombre de répondants (20), elle est donc une bonne chose. Sept (7) pensent que c'est un feu de paille, c'est-à-dire un projet autour duquel on fait tant de bruit mais qui n'aboutira jamais.

Tableau n°13 : Les matières nouvelles souhaitées par les répondants

Matières	EFFECTIF
Administration sportive	15
Médecine du sport	13
Marketing du sport	09
Sciences de l'éducation	08
Management du sport	05
Droit des sports	04
total	54

Le tableau n°13 fait état des matières qui ne sont pas encore enseignées à l'I.N.J.S de Libreville. Nombreux sont ceux qui pensent à juste titre, qu'il faut enseigner l'administration du sport, la médecine sportive, le marketing du sport et les sciences de l'éducation. Ils éprouvent l'envie d'étudier le droit des sports.

Tableau n°14 : Recrutement de nouveaux formateurs

Réponses	Raisons	Effectifs
<i>OUI</i>	Un professeur certifié ne peut enseigner un professeur adjoint.	10
	Il faut au moins un DEA pour ces formateurs.	08
	Les mêmes exigences que les enseignants de l'Université Omar Bongo.	05
<i>NON</i>	Un professeur certifié qui a des capacités suffit.	01

Faut-il oui ou non recruter des nouveaux formateurs pour l'ouverture du cycle supérieur des professeurs certifiés ? Le tableau n°14 donne les avis des uns et des autres à cette question. La quasi-totalité des répondants sont favorables. Ils estiment qu'une formation de niveau supérieur mérite un encadrement de haut niveau. C'est pourquoi ces derniers souhaitent que le cursus des intervenants de l'I.N.J.S soit élevé au même titre que celui des enseignants de l'Université Omar Bongo.

Tableau n°15 : L'I.N.J.S sera désormais rattaché à l'Enseignement Supérieur

Réponses	Raisons	Effectifs
OUI	Il est nécessaire de revoir les textes de l'I.N.J.S.	12
	C'est un changement attendu depuis longtemps car l'E.P.S se cherche depuis un bon bout de temps.	11
	Les enseignants et les étudiants changeront certainement de statut.	10
	Cela donnera une certaine image aux enseignants d'E.P.S vis-à-vis de leurs collègues de matières intellectuelles.	08
	Ce changement peut conduire à une bonne gestion administrative et financière à l'I.N.J.S.	08
	Pour avoir un meilleur suivi des formateurs et des étudiants.	05
	L'I.N.J.S pourrait avoir une renommée internationale	03
NON	Le ministère de la jeunesse et des sports gère son patrimoine.	04
	Le changement de statut de L'I.N.J.S n'est pas nécessaire.	02

Le "oui" l'emporte largement sur le "non". Il se dégage au tableau n°15 que la plupart de répondants souhaitent que l'I.N.J.S soit rattaché à l'Université. Les principales raisons vont de la révision des textes réglementaires de cette école au changement de statut des intervenants et des étudiants, en passant par la recherche même de l'identité des professeurs d'E.P.S au secondaire. L'affiliation de l'I.N.J.S à l'Enseignement Supérieur pourrait permettre à cette école d'avoir une « vision mondiale ».

Peu de répondants s'opposent à ce changement. Pour eux, le ministère de la Jeunesse et des Sports est mieux placé pour gérer son patrimoine et que les solutions aux problèmes de l'I.N.J.S peuvent être trouvées autrement.

4-2- Appréciations liées à la formation permanente.

Tableau n°16 : Les attentes de participations aux stages

Énoncés	Fréquences
Acquérir plus de compétences	22
Améliorer le salaire	18
Faire progresser l'État ou la communauté	10
Améliorer la capacité d'expression et de communication	07
Améliorer les relations sociales	06
Servir votre fierté personnelle	03
Répondre aux exigences de l'État ou de la société	01
total	67

Les raisons qui pourraient pousser les enseignants à s'engager d'un stage de formation sont dans l'ordre : l'acquisition de nouvelles compétences, l'amélioration du salaire, le progrès de la communauté et les exigences de la société.

Tableau n°17 : Nature des stages auxquels ont participé les enseignants

Enoncés	Effectifs	Pourcentage
Stage du type sport	13	54,16%
Stage en administration du sport	10	41,66%
Stage en EPS	01	4,16%
TOTAL	24	100%

Tableau n°18 : Les mobiles qui pourraient constituer un frein à la participation des enseignants à un stage de formation professionnelle

Enoncés	Effectifs	Pourcentage
Les difficultés financières	08	33,33%
Les difficultés familiales	06	25%
Le manque de confiance à la formation	03	12,5%
Le manque d'intérêt	03	12,5%
Aucun empêchement à mon engagement	02	8,33%
Le manque de temps	01	4,16%
L'âge	01	4,16%
total	24	100%

Le stage de type sport et le stage en administration de sport sont les formes de stage auxquels la quasi-totalité de répondants ont

pris part. Par contre, les stages en EPS n'ont été suivis que par les 25% de l'échantillon (tableau n°17). Le tableau n° 18 nous donne les mobiles qui constituent un frein à la participation des enseignants à un stage de formation. A cet effet, les difficultés financières (33%) et les difficultés familiales (25%) sont les principaux motifs qui empêcheraient les enseignants d'aller en stage. Nombreux sont des répondants qui ne font pas confiance à la formation à suivre, par conséquent ils ne trouvent aucun intérêt d'y aller. Le manque de temps et l'âge viennent en dernière position.

4-3- Les propositions des répondants.

Tableau n°19 : Les suggestions visant la compétence

Rang	Enoncés de propositions
1	Inspection et suivi pédagogique.
2	Recyclage en vue d'une remise à jour.
3	Motivation et amélioration des conditions de vie.
4	Formation pédagogique en cours d'emploi.
5	Séminaire régionaux ou nationaux périodiques.
6	Animation ou journée pédagogique.
7	Stage de spécialisation.
8	Révision des programmes et contenus d'enseignements.
9	Augmentation du volume horaire.
10	Installations et matériel didactique à améliorer.
11	Politique de formation, recrutement de formateurs.
12	Réduction des effectifs pléthoriques.

CHAPITRE V : ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS

5-1- ANALYSE DES RESULTATS

Nous rappelons que notre échantillon est constitué essentiellement de fonctionnaires du ministère de la Jeunesse et des Sports et du ministère de l'Education Nationale. Ces fonctionnaires ont été formés à l'I.N.J.S soit dans le cadre de leur formation initiale des maîtres, soit pour la formation professionnelle des professeurs adjoints ou des conseillers sportifs. D'autres, au nombre de huit (8) ont subi leur formation à l'extérieur du pays. Cet échantillon est majoritairement composé d'une population d'enseignants à savoir : dix (10) maîtres d'E.P.S ; douze (12) professeurs adjoints et deux (2) professeurs certifiés des deux (2) sexes confondus. De cette population, nous avons pu rencontrer deux (2) formateurs de l'Institut. Ces cadres administratifs des ministères chargés de la gestion administrative et de la conception des programmes d'enseignement d'E.P.S constituent pour nous, un échantillon représentatif. Il renferme en effet, des hommes et des femmes suffisamment outillés pour établir un diagnostic précis. Les résultats obtenus au cours de nos investigations semblent renforcer notre position dans la recherche des solutions aux multiples problèmes que connaît l'enseignement de l'E.P.S dans les établissements secondaires. Et, particulièrement des problèmes qui visent à augmenter le nombre de professeurs certifiés et ceux relatifs au renforcement des connaissances des professeurs

adjoints.

Evidemment, nous savons que la formation initiale n'est pas une fin en soi, et que la formation professionnelle continue n'est pas une finalité. C'est plutôt ce qui se cache en arrière plan et qui crée un besoin que l'on doit chercher à identifier en vue d'une élaboration des démarches visant le perfectionnement du système. Le questionnaire et la grille d'entretien que nous avons confectionnés et dont les données statistiques ont abouti à l'élaboration des tableaux, nous ont permis de recueillir des informations diverses, et significatives.

5-2- INTERPRETATION DES RESULTATS.

5-2-1-LE BESOIN EN PERSONNEL ENSEIGNANT

Il a été constaté une insuffisance d'enseignants d'E.P.S dans les neuf (9) provinces du pays (Tableau n°2) plusieurs raisons sont à l'origine de cette situation. Nous citerons, entre autres, le désintérêt des jeunes étudiants face à la carrière d'enseignement de l'E.P.S et la politique de formation déclinée par les autorités compétentes.

Il y a lieu de faire remarquer, s'agissant du désintérêt des étudiants, que la fonction d'enseignant d'E.P.S est perçue comme une fonction réservée aux « sous fonctionnaires », c'est-à-dire à des agents de la Fonction Publique peu considérés. En effet, selon les propos du Directeur d'E.P.S du M.J.S, ceux qui vont à l'I.N.J.S sont pour la plupart des filles et des garçons qui n'ont pas pu dépasser le cap du second cycle de l'enseignement secondaire. Ce sont des élèves qui ne peuvent pas poursuivre leurs études au-delà du B.E.P.C, donc des élèves limités au plan de l'instruction. Cette

affirmation peut se vérifier à la lecture du Tableau n°4. En fait, beaucoup d'étudiants se retrouvent à l'I.N.J.S sans conviction, sans amour, ce qui constitue un handicap sérieux dans la profession. C'est pour eux une nécessité de trouver du travail, une garantie d'être engagé par la Fonction Publique. De ce fait, il y a lieu d'interpeller les autorités compétentes pour mieux orienter leur politique de formation en se basant sur les critères objectifs de recrutement.

Le but poursuivi par l'I.N.J.S, selon le Directeur des études (2006), c'est de former en quantité et en qualité les gabonaises et les gabonais capables de maximiser les performances sportives du pays. Mais, la quantité fait encore défaut. Elle fait grandement défaut au point que dans certaines provinces comme la Nyanga et l'Ogooué Ivindo, il n'existe ni un professeur adjoint ni un professeur certifié sur un total de quatorze (14) établissements scolaires. D'autres provinces en l'occurrence le Moyen Ogooué et l'Ogooué Lolo se retrouvent chacune avec cinq (5) professeurs adjoints pour huit (8) collèges et six (6) lycées. Avec ce nombre infime de professeurs, on ne peut s'attendre qu'à des résultats qui sont en deçà de l'espérance. Or le professeur d'E.P.S, au regard de ses nombreuses sollicitations intellectuelles et physiques en tant que homme- ressource mérite un profil à la hauteur de ses tâches.

5-2-2- LE PROFIL DU PROFESSEUR D'E.P.S

La nécessité d'être sportif au départ, devrait être un préalable pour avoir accès à l'I.N.J.S parmi tous les critères d'admissibilité au concours. Il est pour nous, inadmissible que ce soit pendant la

formation qu'un étudiant découvre certaines disciplines sportives (les disciplines les plus pratiquées). Le profil du professeur est lié à sa compétence à travers le degré des tâches pour lesquelles il est sollicité. Comme nous l'avons dit plus haut, le professeur d'E.P.S intervient à l'école et hors de l'école.

L'école est le lieu privilégié d'expression du professeur d'E.P.S. C'est en effet, dans ce cadre que ce dernier met en pratique ses connaissances acquises pendant sa formation. Contrairement à ses collègues des matières intellectuelles, le professeur d'E.P.S travaille en plein air. Son action porte sur un individu en mouvement. Il est en contact direct avec la classe, c'est grâce à la qualité de sa relation avec la classe, au maintien d'un climat serein qu'il peut faire passer son message.

O.SANE (2007) confirme que le professeur d'E.P.S, par son travail, doit faciliter le développement moteur, affectif, cognitif social et culturel. Il doit animer, motiver, organiser, innover et avoir une bonne connaissance de la psychogénétique. Il doit utiliser la méthode moderne de l'enseignement qui amène l'élève à découvrir, à créer et à participer activement à son cours.

Hors de l'école, le professeur d'E.P.S contribue au développement de son pays grâce à son action éducative sur la jeunesse. C'est une personne-ressource comme l'illustre le Tableau n°13 qui émet des souhaits pour les nouvelles matières à enseigner à l'I.N.J.S. les sciences de l'éducation, l'administration, le droit des sports et dans une moindre mesure l'histoire, la politique et l'économie seraient des matières complémentaires à la formation physique des futurs professeurs d'E.P.S.

La fonction « d'homme-ressource », pour A.MONSEILLIER, (1985) « l'enfant est au centre des préoccupations de l'enseignant. Pour lui, une bonne formation va à l'encontre de toute idée étroite de spécialisation, et débouche sur une culture, une humanité. L'homme ressource est celui à qui les adolescents, les enfants peuvent s'adresser, sur qui ils peuvent s'appuyer pour aborder des problèmes personnels, scolaires, familiaux ... Chaque professeur, quelle que soit sa discipline d'enseignement, devrait avoir cette dimension humaine ». C'est pourquoi au Tableau n°14, la quasi-totalité des répondants (95,83 %) soutiennent que le recrutement de nouveaux formateurs soit effectif. « Aux grand maux, de grands remèdes » dit un adage. Les éventuels formateurs doivent avoir un bon cursus universitaire.

L'intervention du professeur d'E.P.S doit aussi porter sur les enfants d'âge préscolaire, des handicapés et même sur les personnes du troisième âge. Le professeur d'E.P.S peut être un entraîneur ou un chargé de l'administration et de la gestion du sport dans les services du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Il peut être un chercheur ou un représentant de son Etat dans un organisme international. Selon Piéron (1988), « la compétence d'un professeur d'E.P.S dépend de plusieurs facteurs :

- Sa faculté de communication, de stimulation, d'organisation ou d'animation ;
- Sa personnalité à travers sa ponctualité, sa méthode de travail, ses préparations, son organisation spatio-temporelle et matérielle ;
- Son niveau de formation à travers la transmission de ses connaissances, ses réflexions, sa faculté d'adaptation et le choix de ses objectifs ;

- Son autorité qui doit être à la fois souple et ferme ».

En définitive, le professeur d'E.P.S doit se forger une solide personnalité et éviter de sombrer dans la passivité. Cela dépend de son engagement personnel à faire évoluer son cadre. Il doit avoir une ferme volonté pour faire respecter une discipline considérée comme un divertissement. Il ne doit pas seulement attendre un avancement professionnel administratif, il doit plutôt sentir la nécessité de se perfectionner, de suivre l'évolution des méthodes d'enseignement de sa discipline.

La formation initiale n'étant pas une finalité, l'enseignant d'E.P.S doit être animé d'une volonté d'augmenter ses connaissances ce, dans le cadre de la formation continue.

5-3- La formation continue

Nous avons déjà avancé que l'enseignant d'E.P.S gabonais devait aspirer à plus de connaissances en vue d'accroître sa qualification professionnelle. Par ailleurs, on sait que la formation initiale en tant que première formation constitue un pré requis pour l'exercice d'un métier. En ce sens, il doit ouvrir la formation et non la limiter compte tenu de l'évolution des connaissances et de la technologie. Rappelons que la formation permanente offre à chaque individu les chances d'efficacité et d'adaptation dans nos sociétés entraînées par la roue du changement et de l'innovation. Ainsi, la formation professionnelle continue en tant qu'instrument de formation permanente permet aux travailleurs de renouveler, développer ou modifier les acquis de la formation initiale.

L'enseignant d'EPS gabonais se présente comme un individu qui veut acquérir plus de compétences dans sa profession (tableau n°16). Il a comme source de motivation l'amélioration de sa condition de vie et le progrès de l'Etat et de la communauté. Pourtant, sur le terrain, l'enseignant se comporte comme un spécialiste avec un enseignement de type performance (Some, 1987) qui pourrait être induit par le type de stage (en sport) auquel il a souvent participé (tableau n°17). Cette situation nous amène à poser cette question : doit-on restreindre l'enseignement de l'E.P.S à l'enseignement des disciplines sportives ? La réponse à cette question est à rechercher dans les finalités de l'éducation et dans les objectifs de l'E.P.S. Le décret 1054/PR/SEJSSC/MEN dans son article 1 stipule que l'éducation doit assurer le développement intégral et harmonieux de l'individu en lui faisant assimiler des valeurs aussi importantes que le civisme, la solidarité, le développement physique et moral et le sens de la démocratie.

Si tel est le cas, les objectifs que l'on vise avec les disciplines sportives devraient être concordants avec les finalités assignées à l'éducation physique. C'est pourquoi les disciplines sportives sont enseignées en ce qu'elles peuvent apporter des réponses spécifiques, mais complémentaires les unes aux autres pour aider l'éducation physique à jouer pleinement son rôle. C'est dans ce sens que les disciplines doivent être considérées comme des moyens et non comme des objets de l'enseignement.

Ces stages sont, on le sait, le fait des fédérations sportives. L'explication de l'enseignement de type performance se trouverait dans la cohabitation E.P/ E.P.S. Les enseignants se sentent-ils moins concernés par la formation continue ? Rien n'est moins sûr, lorsque

l'on sait qu'environ 3% disent manquer totalement d'intérêt pour la formation continue (tableau n°18). Cela voudrait dire que des enseignants se disent concernés par la formation professionnelle continue malgré les difficultés.

D'autre part, on sait que la compétence des enseignants est tributaire de la supervision pédagogique selon les suggestions faites au tableau n°19. Or, que se passe t-il dans le cas du Gabon ? L'étude indique que la plupart des enseignants n'ont pas été l'objet de supervision pédagogique. Pour ceux qui l'ont été, on constate le caractère irrégulier et insuffisant de la survenue de supervision pédagogique (entretien). Cependant, on sait que l'inspection pédagogique est un type d'assistance nécessaire à la compétence de l'enseignant. A ce sujet, dans cette étude, le suivi de l'inspection pédagogique est cité comme un des facteurs qui détermine l'efficacité de l'enseignant (entretien).

L'absence donc des deux paramètres que sont la formation professionnelle continue et l'inspection pédagogique est de nature à être un frein au développement de la compétence des enseignants. L'aide en cours d'emploi est utile pour remédier aux insuffisances qui peuvent être constatées ou pour apporter des informations utiles et nouvelles visant l'adaptation de l'enseignant. Il est indispensable comme complément à la formation initiale de l'enseignant.

Sous un autre plan, nous avons eu des discussions avec des étudiants en professorat adjoint d'E.P.S, il s'avère que les maîtres revenus pour la formation des professeurs adjoints affirment bien souvent n'avoir pas retiré grand-chose que la promotion sociale. La confirmation peut se lire au tableau n°10 dans lequel il apparaît que onze sur vingt quatre répondants n'ont pas ressenti de changement

de contenus par rapport à leur formation de maître d'E.P.S. Le paradoxe dans ce tableau, c'est que ces mêmes stagiaires trouvent le volume de travail très dense et estiment que les enseignements dispensés ne sont pas adaptés à leurs capacités physiques et intellectuelles. Paradoxe parce qu'on ne peut pas vouloir une chose et son contraire. Nous supposons que le "petit plus" dont ils ont besoin et qu'ils recherchent se trouverait justement dans la quantité et la qualité de travail à accomplir pendant la formation.

5-4- La formation du professeur

Le concept de formation, d'après Pierre GOGUELIN et repris par Alain MONSEILLIER s'organise autour de quatre (4) sens fondamentaux :

- * Enseigner, axé sur les techniques de l'enseignement, l'idée de transmission ;
- * Instruire, axé sur le contenu à faire passer, ce contenu étant exclusivement du savoir, des connaissances ;
- * Eduquer, axé sur l'idée de niveau et de son élévation ;
- * Former, axé sur le sens de modeler un comportement.

Nous soutenons les propos de l'auteur qui affirme que la formation du professeur d'E.P.S, intégrée dans l'édifice éducatif, doit se plier aux règles communes de formation de tous les enseignants, d'autant plus qu'actuellement, un courant de pensée tend à proposer un tronc commun à la formation de tous les éducateurs, à partir d'un niveau universitaire. Aussi, « la formation des éducateurs ou, formation initiale, comporte, dans un ordre qui n'est pas nécessairement chronologique, une formation de base, de culture

générale et de spécialité, et une formation professionnelle et pratique », selon le C.E.E.P.Q.

C'est à juste titre qu'au tableau n°9, presque 55% de répondants se plaignent de l'insuffisance des cours de pédagogie pratique. La pédagogie pratique est une matière capitale pour un futur enseignant, car ce dernier s'appuie sur ces connaissances pédagogiques pour faire passer son message. Elle est donc la souche de l'interaction enseignant/enseigné, la courroie de transmission des connaissances acquises, en vue d'atteindre l'objectif visé. Dans ce même tableau relatif aux principaux problèmes rencontrés par les étudiants pendant leur formation, 29,16% disent que les enseignements dispensés à l'I.N.J.S sont plus théoriques que pratiques. Ces données sont confirmées par le Conseiller du Directeur de la D.E.P.A.C.S lors de l'entretien qu'il nous a accordé le 19 septembre 2006. Selon ce dernier, la connaissance théorique des disciplines sportives enseignées au secondaire est nécessaire en ce sens qu'elle permet à nos élèves de connaître ce pourquoi ils pratiquent tel ou tel sport, quels sont les avantages et les inconvénients de ce sport, quelle est l'originalité de cette discipline. En outre, l'introduction des cours théoriques au secondaire s'impose pour contourner le phénomène des dispenses fantaisistes. Ce phénomène mettait déjà les enseignants dans l'impasse : en dehors des handicapés, il était difficile de savoir quel est l'élève qui est réellement dispensé dès lors que chacun se présente avec un document dûment visé par un médecin.

Les raisons ci-dessus énumérées semblent fondées. Mais l'interprétation que bon nombre d'enseignants en font sur le terrain ne cadre pas à notre avis avec les objectifs de l'E.P.S tel que nous les

avons décrits au chapitre III. D'ailleurs, J. Y. NERIN (1999) ne nous dément pas. Pour lui, l'enseignement de l'E.P.S au secondaire doit avoir des objectifs propres. Il précise que « l'E.P.S a d'abord pour finalité de développer les capacités motrices de l'élève ». C'est donc bien le domaine moteur qui, en premier lieu, doit intéresser l'enseignant. Celui-ci ne doit d'ailleurs pas oublier qu'il est le seul dont la discipline est directement concernée par la motricité générale. L'auteur conclue que « l'enseignant d'E.P.S, sous prétexte de légitimité, de reconnaissances par le système éducatif, ne doit pas verser dans une intellectualisation de son enseignement qui le conduirait à occulter la pratique physique ». De notre part, il est souhaité qu'une attention toute particulière soit portée par les écoles des cadres, notamment l'I.N.J.S, sur le niveau culturel nécessaire à l'intégration du professeur d'E.P.S dans la communauté éducative : le langage, l'expression écrite, l'orthographe ne doivent pas être négligés. Il faut que le futur professeur d'E.P.S reçoive une formation théorique très approfondie portant particulièrement sur le développement de l'être humain, de la naissance à l'âge adulte, et ce, sur le plan physique, mental, affectif et social. L'absence de l'enseignement des sciences de l'éducation décriée par les 29,16% de nos répondants au tableau n°9 est fondée.

La formation du professeur est d'abord et avant tout technique, c'est-à-dire basée sur les disciplines qu'il va enseigner tout au long de sa vie professionnelle. Il apparaît donc que la formation reçue par les professeurs d'E.P.S (professeurs adjoints) à l'I.N.J.S ne confère pas une compétence technique en relation avec le développement du sport extrascolaire. En d'autres termes, si l'enseignant d'E.P.S désire acquérir la maîtrise des connaissances techniques de haut niveau, il

se trouve dans l'obligation d'aller chercher un complément de formation auprès d'un organisme privé (la fédération). A l'heure actuelle, une compétence technique de haut niveau s'avère nécessaire, aussi bien pour le professeur dans sa classe que pour l'entraîneur dans son club : la qualité de l'enseignement est à ce prix. Pour que l'idée soit admise, nous pensons que tout professeur d'E.P.S pourrait être en même temps un spécialiste de haut niveau au moins dans une, si possible dans plusieurs disciplines sportives. Ce vœu paraît légitime lorsqu'au tableau n°8 relatif à la pratique sportive des étudiants de l'I.N.J.S, 25% de répondants jugent "mauvais" le comportement des étudiants à la pratique sportive. Cette attitude à la limite inadmissible dans une école de formation qui se veut compétitive, relève de critères de recrutement que nous avons décrits au point 5-2-1.

5-5- L' « universitarisation » de l'I.N.J.S

Dans le but de valoriser la profession d'enseignant en éducation physique et sportive, il est nécessaire d'élever le niveau de formation. La formation supérieure permettra assurément de donner à ces enseignants des possibilités d'intervention dans le domaine de l'entraînement sportif, des connaissances approfondies dans le domaine de l'administration de l'éducation physique et du sport, les possibilités de s'orienter vers la recherche.

L'ouverture de ce cycle supérieur à l'I.N.J.S du Gabon est accueillie comme tant d'autres projets qu'on annonce souvent à grands cris mais qui ne sont jamais réalisés. C'est dans cet ordre que d'aucuns considèrent ce projet comme un "feu de paille"

(tableau n°12). Toujours est-il que la grande majorité pense que c'est une bonne chose sur le plan de la formation pour des raisons évoquées ci-dessus. Evidemment, « on ne fait pas l'omelette sans casser les œufs ». En effet, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, suite à cette option, risquerait de perdre à terme certains privilèges qui étaient les siens jusque là. Nous citerons entre autre la nomination de l'équipe dirigeante de l'école, le droit de regard sur la gestion financière et administrative de la structure... C'est certainement pour cette raison de perdre les "acquis", que la minorité de répondants ne trouve pas nécessaire le changement de statut de l'I.N.J.S (tableau n°15). Nous pensons qu'à l'heure de la mondialisation, il est nécessaire de capter les opportunités. Le sport participe à la lutte contre la pauvreté si on exploite les multiples métiers qui sont créés par le sport. En dehors des besoins manifestes, c'est-à-dire ceux qui sont pris en charge (les entraîneurs, l'E.P.S, les arbitres...), d'autres que nous appellerons des besoins latents qui frappent à la porte ne sauraient être reçus que par un personnel averti, donc formé à un niveau supérieur. L'E.P.S se présente de ce fait comme une niche de compétences et doit nous empêcher de fermer les yeux sur ce qui se passe autour de nous et ailleurs.

En outre, les travailleurs d'un secteur de l'activité humaine qui s'engagent dans un processus de professionnalisation ont besoin d'obtenir une collaboration des institutions universitaires. M. PIERON (1988), dans la recherche des solutions des problèmes de l'enseignement de l'E.P.S au Québec (Canada), affirme : « Aucune des grandes orientations choisies par la C.E.E.P.Q ne sera possible que si la majorité des universités n'effectuent pas un virage dans le

sens de la profession. Les départements, les écoles et facultés universitaires d'E.P ont la responsabilité d'établir les fondements scientifiques et professionnels en plus de former les futurs professionnels qui entreront sur le marché du travail ainsi que les professeurs/chercheurs requis ».

Le fait que l'I.N.J.S soit rattaché au Ministère de l'Enseignement Supérieur pourrait apporter certains aménagements. En effet, le tableau n°15 renferme des données positives et très favorables à ce changement attendu.

5-6- Synthèse de l'interprétation des résultats

Il a été constaté dans ce dernier chapitre une carence en terme de nombre de professeurs d'E.P.S. Aussi avons-nous relevé une mauvaise répartition de ces derniers dans toutes les provinces du Gabon. Pour cela, il s'avère impérieux de procéder à un recrutement des jeunes d'un niveau sportif et intellectuel assez élevé.

Notre attention a été également portée sur les faits suivants :

- * La perception de l'enseignement de l'E.P.S au secondaire ;
- * Le profil de l'enseignant à l'école et hors de l'école ;
- * Le cursus de formation du futur professeur d'E.P.S ;
- * L'intégration de l'I.N.J.S à l'Enseignement Supérieur à l'instar des autres grandes écoles du pays ;
- * La mise en place d'une bonne politique de formation initiale et de formation continue à l'I.N.J.S.

Compte tenu de l'importance que semble revêtir ces aspects, nous sommes amenés à faire des suggestions qui nous conduiront à une conclusion générale.

CHAPITRE VI : SUGGESTIONS ET

CONCLUSION

6-1- Les suggestions

Dans le domaine de l'E.P.S, nous ne le dirons jamais assez, les besoins sont multiples dans un Etat en quête de développement, surtout dans un secteur important comme l'éducation où le Gabon accuserait du retard en matière de formation des cadres. Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, qui a été longtemps endormi, tente de relever la tête. Aussi, savons-nous que malgré notre attachement à la matière, sans la volonté des autorités politiques, nos suggestions n'auront aucun écho favorable. Mais, le mal de l'E.P.S est le nôtre. C'est pourquoi nous allons tenter de faire des propositions en vue de l'amélioration des conditions de l'enseignement de l'E.P.S.

Pour ce faire, nous pensons qu'avant toute chose, il faut nécessairement un bilan sur l'état actuel de l'éducation physique. Ledit bilan pourrait se faire lors d'une organisation éventuelle d'un « conseil national de l'E.P.S ». Au cours de ce conseil, enseignants et administratifs dégageront un diagnostic précis de la discipline. A partir de ce diagnostic découleront les finalités, les buts, les objectifs ; de même que les programmes et les contenus d'enseignements, en prenant en compte l'évolution des sciences et techniques et des réalités du pays. Il faudra également chercher à "aménager" le terrain juridique afin de permettre aux enseignants d'E.P.S de s'exprimer dans un cadre sain. Après avoir fait ce toilettage, il

reviendra à l'institution d'appliquer les résolutions que nous supposons porteuses.

6-1-1- La formation initiale et continue

L'intégration des formations (initiale et permanente) des professeurs certifiés d'E.P.S à la formation générale des enseignants d'E.P.S se déroule selon le tableau suivant :

Filières	Condition d'admission	Durée de la formation	Diplôme obtenu	Catégorie de classement
Maître d'E.P.S	B.E.P.C+Concours	3 ans	C.A.M.E.P.S	B1
Professeur adjoint d'E.P.S en formation continue.	C.A.M.E.P.S+5 ans d'expérience+Concours	3ans	C.A.P.A.E.P.S	A2
Professeur d'E.P.S en formation continue.	C.A.P.A.E.P.S+5ans d'expérience+Concours	2ans	C.A.P.E.P.S	A1
Professeur certifié d'E.P.S	BAC+Concours	5 ans	C.A.P.E.P.S	A1

Pour la bonne marche de la formation, il est nécessaire d'avoir des moyens en équipements et en personnels.

Equipements

Les infrastructures dont dispose l'INJS en ce qui concerne les salles de classe et certains équipements sportifs (hand-ball, basket-

ball, volley-ball, football, boxe) peuvent servir pour le lancement de la formation. Mais, ces infrastructures devraient être aménagées dans le court terme. Il en est de même pour les salles de gymnastique et de musculation qui sont sous équipées.

Personnels

Le programme des formations tel qu'envisagé, fait appel à plusieurs types de personnel (administratifs, enseignants...). Compte tenu de la diversité des matières et de leur spécificité, nous pensons qu'un minimum de dix (10) professeurs est nécessaire. Pour ce faire, la direction de l'école pourrait engager des contrats avec certaines grandes écoles de formation de professeurs d'EPS des pays amis disposant de techniciens dans les disciplines à enseigner et remplissant les conditions de recrutement des intervenants de l'Université. Le profil de ces formateurs devrait être de haut niveau :

- Titulaire du doctorat du 3^{ème} cycle ou P.H.D ;
- Professeur agrégé ;
- Titulaire d'un master ;
- Professeur certifié spécialiste.

Au plan administratif, il nous semble nécessaire de renforcer le nombre des membres de l'administration à l'instar de l'INSEPS de Dakar (Sénégal) dont l'organigramme est constitué de quinze (15) membres de qualité.

La formation des enseignants devrait être envisagée avec à l'esprit la formation continue comme étape suivante. De manière plus concrète, nous suggérons à ce sujet :

La mise en place d'une supervision pédagogique permanente à raison de deux (2) par an si l'on veut que la question de l'aide et du

suivi à l'enseignant soit résolue. Cette proposition doit passer nécessairement par la restructuration de l'inspection pédagogique. La mise en place des formations en cours d'emploi fondée sur les besoins réels des enseignants avec pour principal objectif, l'augmentation de leur autonomie.

6-1-2 Autres suggestions

* L'enseignement de l'E.P.S devant déboucher à long terme sur la formation d'une élite sportive du pays, nous suggérons que soit supprimé l'enseignement théorique de l'EPS dans les établissements secondaires. Et, que les solutions idoines soient apportées aux problèmes des dispensés.

* Il a été aussi dit que l'action du professeur de l'EPS ne se limitait pas seulement à l'école. La formation de ce dernier lui accorde de larges pouvoirs d'intervenir dans des structures à caractères privés telles que les associations sportives. Ainsi, est-il souhaitable que l'I.N.J.S signe des partenariats avec les différentes fédérations sportives du pays. Au terme de ces contrats, il sera imposé aux élèves-professeurs de suivre des stages d'arbitrage et d'entraîneurs dans leur option respective. De sorte qu'à la fin de la cinquième année, ces derniers soient nantis des diplômes d'arbitres et d'entraîneurs en appui de leur CAPEPS. Ainsi, une fois affectés, ces enseignants deviendraient des collaborateurs qui faciliteraient l'action des fédérations sur le plan de la détection et de l'encadrement des jeunes dans leurs établissements.

* La dénomination de « l'I.N.J.S. » paraît actuellement caduque. L'ouverture du cycle supérieur de formation des professeurs devrait

par ricochet entraîner un changement d'appellation. Sur ce, nous proposons « l' ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPOTIVE » en abrégé l'E.N.S.E.P.S. de Libreville.

6-2- CONCLUSION GENERALE

La formation des professeurs d'EPS telle que nous l'envisageons, doit reposer sur des bases juridiques et administratifs solides. Elle doit tenir compte des réalités du pays et de la mouvance internationale. Cette formation ne serait pas un luxe mais une voie objective répondant aux attentes réelles de la nation. La formation des professeurs issus du futur « E.N.S.E.P.S. » doit partir d'une réflexion profonde des autorités politiques gabonaises.

Il faut au départ, que ces autorités parviennent à mieux fixer le but de l'EPS selon sa définition. Nous rappelons ici la définition de LAFON (1979) et reprise par O. SANE (2005) que l'EPS c'est : « la partie de l'éducation générale qui utilise comme moyen l'exercice physique. C'est un ensemble de pratiques méthodiques et régulières destinées à développer, améliorer ou entretenir les qualités physiques intellectuelles et morales qui permettent une meilleure adaptation de l'individu à son milieu physique, à l'harmonie de ses formes et de ses fonctions, à l'affermissement de sa santé ».

Définie comme tel, l'EPS participe activement à l'épanouissement physique et intellectuel des jeunes. Elle prépare des filles et des garçons en bonne santé donc économiquement exploitables. A cette fin, l'EPS, discipline obligatoire en milieu scolaire, mérite un regard sérieux de la part du pouvoir politique

gabonais. La formation des professeurs d'EPS relève alors d'une décision ou d'un choix politique. Ce choix répondrait à un certain nombre de questions :

- * Que faut-il faire pour mettre l'EPS sur de bons rails ?
- * Que faire des élèves sportifs ?
- * A quelle fin enseigne t-on l'EPS ?

Des réponses objectives données à cette série de questions, permettront inéluctablement de bien déterminer des orientations de la politique de formation. Cette politique serait fonction, nous l'avons dit, des exigences actuelles des sciences et des techniques d'enseignement de l'E.P.S.

La réflexion entreprise dans la présente étude fait appel à la nécessité de s'adapter aux changements en cours. Cette adaptation, par la prise en compte des réalités du moment devrait permettre aux décideurs de prendre des décisions relatives aux modifications des structures et de leur fonctionnement.

Les problèmes soulevés dans cette étude ne sauraient eux seuls, résoudre de manière précise la diversité des besoins connus des enseignants. C'est pourquoi, la formation doit être complétée par les données provenant des supervisions, des colloques, des séminaires afin d'apporter à l'enseignant des solutions idoines à même d'actualiser ou d'enrichir sa compétence. En somme, l'enseignant devrait s'ouvrir au monde afin de maximiser sa compétence. Et l'Etat, à qui incombe la responsabilité de former ses citoyens, est interpellé à travers cette étude, pour permettre désormais aux jeunes de s'intéresser à la carrière et de poursuivre leur formation dans un cadre universitaire, gage d'un avenir certain de l'E.P.S.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GENERAUX

- ARDOINO J. (1969) : propos actuels sur l'éducation. Gauthiers-Villars.450 pages.
- BALEY & FIELD (1970) : Education physique et éducateur physique. Inc.
Boston, pp1-99.
- GOGUELIN P ;(1975). La formation continue des adultes. 4è édition Collection
Sup. PUF, 191 pages.
- MIALARET G. (1990). La formation des enseignants. PUF, QSJ, 126 pages.
- SOME J-B (1993) : Stage d'initiation sur mesure. Programme régional de
Formation et de perfectionnement. (PREFEP). 77 pages.
- UNESCO (1986). Recommandation sur le développement de l'éducation des
Adultes. Commission canadienne pour l'UNESCO, pp 181-191.
- BRIGLIA J.P (1986).L'éducation physique et sportive : réflexion et perspectives.
Coéditons STAPS et Revue EPS, pp 243-246.
- VERNIERES M. (1994) : L'insertion professionnelle et formation en cours
D'emploi n°172 pp203-215.

THESES ET MEMOIRES

- KONE M. (1999) : Performances en EPS. Abidjan.
- MONSEILLIER A. (1984-1985) : en La formation des professeurs d'EPS
République du Sénégal.
- ROLAND B. (1981) : Analyse conceptuelle de la notion de besoin en éducation.
Thèse Université de Montréal. 114 pages.

REVUES

- BOILEAU R. (1994) : l'avenir de l'EPS le temps de l'engagement .Edition
Impulsion p. 49.
- PIERON M. (1988) : EPS n°XXVIII PP 3-4.
- ROUZIES C. (1988) : Revue EPS n°260 P. 71.

Notes des cours :

DAGROU E. (1997) : Psychologie des sports.

SANE O. (2007) : Connaissances professionnelles en EPS.

TAMBA, (2006) : Sociologie de l'éducation.

THIOUNE, (2006) : Exposé, « management de sport ».

ANNEXE A

LE QUESTIONNAIRE

QUESTIONNAIRE

I- Renseignements généraux

1.1- Année de naissance.....

1.2- Diplômes de l'enseignement général

- C E P E
- B E P C
- B A C
- Autres – précisez.....

1.3- Diplômes universitaires

- D E U G
- Licence
- Maîtrise
- Doctorat
- Autres – précisez

1.4- Diplômes professionnels

- CAMEPS
- DCEPS
- P A
- P C
- Inspecteur
- Autres – précisez.....

1.5- Expérience professionnelle.....

1.6- Précisez le lieu de vos études professionnelles

.....

II- Formation à l'INJS

2.1- Vous embrassez la profession d'enseignant d'EPS par :

- Vocation
- Nécessité
- Autres – précisez

2.2- Qu'est-ce qui justifie votre présence à l'INJS ?

- Améliorer votre statut
- Acquérir plus de compétence
- Avoir un métier

2.3- Comment jugez-vous votre formation ?

- Excellence
- Bonne
- Passable
- Mauvaise

2.4- Le volume horaire est-il :

- Insuffisant
- Acceptable
- Excessif

2.5- Le concours externe de P.A tient-il compte des critères suivants :

- Âge
- Niveau d'étude
- Capacités sportives
- Autres – précisez.....

2.6- La durée de formation des P.A est de 3 ans. C'est :

- Très insuffisant
- Insuffisant
- Acceptable
- Excessive

2.7- Comment jugez-vous les étudiants sur le plan de la pratique sportive ?

- Bon
- Moyen
- Mauvais

2.8- Quels sont les principaux problèmes que vous rencontrez pendant la formation ?.....

.....

.....

2.9- Quels sont les avantages de la formation ?

.....

.....

2.10- Selon vous un P.A a –t-il les mêmes compétences qu'un P.C sur le terrain ?

- Oui – Précisez.....
- Non- Précisez.....

2.11- L'INJS tient à ouvrir le cycle de formation des professeurs certifiés. Est-ce :

- Une bonne chose
- Une mauvaise
- Un feu de paille
- Autres - précisez

2.12- Est-il utile de recruter d'autres formateurs ?

- Oui Non

Expliquez.....

.....

2.13- L'ouverture de ce cycle peut automatiquement donner à l'INJS un label universitaire.

Oui Non

2.14- Le niveau des intervenants en P.A est-il normal ?

Oui – précisez.....

Non – précisez.....

2.15- Les infrastructures actuelles de l'INJS sont-elles favorables pour l'ouverture de ce nouveau cycle ?

Oui Non

2.16- Ce cycle va forcément apporter des modifications des programmes. Quelles sont les matières nouvelles que vous souhaitez introduire dans la formation des P.C.....

2.17- La durée de la formation de P.C sera de 4 ans C'est :

Insuffisante

Acceptable

Excessive

Proposez la durée

2.18- Il semblerait que le niveau de la pratique sportive au Gabon est en baisse. La formation des cadres à l'INJS peut-elle être à l'origine de ce constat ?

Oui – précisez.....

Non – précisez.....

2.19-L'éventuelle affiliation de l'INJS à l'Université présente-elle des avantages et des inconvénients ?

Oui Non

Expliquez.....

2.20-Donnez la place de l'INJS :

Ce qu'il est.....

Ce qu'il devrait être.....

2.21-Qu'est-ce qui pourrait constituer un frein à votre engagement dans un cycle de formation en vue de vous remettre à jour ?

- Le manque de temps.
- Les difficultés familiales
- Le manque d'intérêt.
- Le manque de confiance à l'efficacité de cette formation.
- Les difficultés financières.
- Autres. Précisez.....

2.22-Qu'est ce qui pourrait justifier votre participation à un stage de formation professionnelle ?

- Améliorer le salaire
- Acquérir plus de compétences.
- Assurer votre développement personnel.
- Améliorer vos relations sociales.
- Répondre aux exigences de l'Etat ou de la société.
- Améliorer votre capacité d'expression et de communication.
- Servir votre fierté personnelle.
- Autre, préciser.....

2.23-Quelles pourraient être selon vous les difficultés auxquelles les enseignants ont besoin d'aide en matière de formation ?

2.22-Faites des propositions pour l'amélioration des compétences des enseignants.

ANNEXE B

LA GRILLE D'ENTRETIEN

GRILLE D'ENTRETIEN

MONOGRAPHIE : Thème

« BESOINS DE FORMATION DES PROFESSEURS CERTIFIES D'EPS A L'INJS DU GABON ».

- Présentation du responsable.
- Présentation de la direction.

Questions

- 1-quelle est la place de l'EPS dans l'enseignement secondaire du pays ?
- 2-Quelles sont les relations entre la DEPACS et le ministère de la Jeunesse et des Sports ?
- 3-Lors du premier Conseil National de l'enseignement, on a beaucoup parlé du problème de l'échec scolaire, l'EPS est-elle impliquée dans cette échec ? Expliquez.
- 4-En dehors des problèmes d'infrastructure sportives, existeraient-il d'autres maux susceptibles de freiner l'efficacité des enseignants d'EPS ?
- 5-Les maîtres et les professeurs adjoints interviennent dans les mêmes établissements, existeraient-il certains conflits de compétences entre eux ?
- 6-Pouvez vous nous donner le nombre de maîtres, de professeurs adjoints et les professeurs certifiés qui sont en fonction dans les établissements scolaires du pays?
- 7-Dites-nous quand et comment, les inspections pédagogiques sont-elles organisées.
- 8-Etes-vous du même avis que ceux qui souhaitent que l'INJS soit rattaché au ministère de l'Enseignement Supérieur ? Sinon, quels sont les avantages et les inconvénients de cette initiative ?
- 9-Pouvez-vous émettre certains vœux allant dans le sens de l'efficacité des enseignants et de la bonne marche de l'EPS ?

ANNEXE C

COUPURE DU JOURNAL L'UNION

EDUCATION/RÉSULTATS DU BEPC ET DU BACCALAURÉAT 2006

Pr Albert Ondo Ossa :

" Plus jamais ça ! "

Les statistiques enregistrées lors des derniers examens sont, selon plusieurs sources, parmi les plus médiocres au monde. A défaut de rechercher des boucs-emissaires, l'urgence nationale est à l'action et à la prise de conscience collective. Le ministre de l'Education nationale prévient : il va faire le ménage. N'en déplaise à certains.

Collaboration
M.S.M

L'ÉCOLE au Gabon est malade. Victime sans doute de tous les maux de la société en général. Serait-ce la perte du goût de l'effort des élèves ? Le manque d'ardeur des enseignants ? Le délaissement parental, préférant "la tactique de la négociation" à chaque rentrée scolaire, ou encore celle plus grave de sa politisation ? Sûrement, un cocktail de tout cela.

Sans aucune crainte, on peut le dire haut et fort : le secteur de l'éducation nationale est, depuis plusieurs années, pris en otage. Par qui ? Par tout le monde : enseignants peu qualifiés ou pas du tout, recrudescence des établissements poubelles, refus des affectations, listes administratives recommandées, fraude concertée, centres d'examen fantaisistes, sollicitations financières des parents d'élèves... Le hic, c'est que tout le monde ne dit rien ou presque. Tout le monde en profite. Alors on préfère

donc seulement 7,67 % au premier tour; 16,92 % au BEPC contre 50,14 % l'année écoulée. Encore que ces chiffres ont profité de l'indulgence du ministère qui, précise le chef de ce département, a répêché plusieurs candidats en deça des limites normalement admises.

Avec ce "désastre national" et la volonté gouvernementale de sortir les canons pour gagner la bataille de l'excellence, ce combat est perçu par beaucoup, quoique avec réserve, comme une bonne chose en soi, une ambition, un défi, à savoir refonder le système éducatif national et le porter vers l'excellence.

CUISANT ÉCHEC ♦

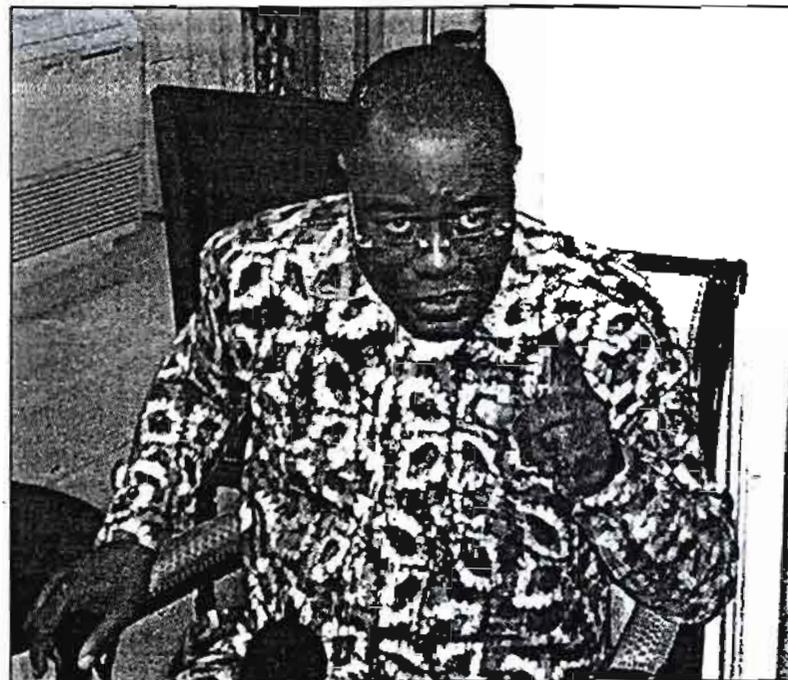
L'artisan de cette réforme: le Pr Albert Ondo Ossa. Peut-il réussir ? Toute la question est là. Et à juste titre. Les états généraux de l'Education nationale de 1983 qui s'étaient pourtant appuyés sur un excellent travail d'analyse et de projections ont connu le cuisant échec qu'on connaît. La présente réforme subi-

Dans sa feuille de route, l'enseignant tient fermement à dépolitiser le secteur. Comme réformes "spectaculaires" préconisées : les listes de recommandation provenant des ministères et des administrations rattachées. Elles seront dorénavant refusées. Une lutte plus accrue sera aussi menée contre le clientélisme géopolitique. Cette pratique qui consiste pour certains enseignants, originaires d'une région donnée, à faire la promotion de leurs cadets lors des examens et concours. « La loi sera appliquée », a averti le ministre.

Le Pr Albert Ondo Ossa a également promis de s'attaquer plus ouvertement aux établissements privés exerçant, mais n'ayant toujours pas rempli la totalité de leur cahier de charges. De filtrer plus sévèrement les candidatures libres et celles des fonctionnaires, responsables d'un grand nombre d'échecs.

Des sanctions lourdes seront également appliquées aux enseignants refusant leurs affectations.

Le Pr Albert Ondo Ossa appelle à une prise de conscience collective.



Mais l'homme qui est beaucoup plus connu pour ses déclarations sèches et son style académique a plutôt à cœur d'aller au bout de la mission que lui a particulièrement assignée le chef de l'Etat. Et, force est

voulu jouer à l'autruche en nous mentant à nous-mêmes. Nous avons tous failli dans notre précieuse et noble mission de nous soucier de l'avenir de nos enfants. C'est en cela que le challenge redevient motivant, dans la mesure où il induit une char-

ge de responsabilité : relever ce système éducatif qui est sinistré. Tous, chacun à son niveau de compétence, nous devrions œuvrer ensemble. Alors, tenons-nous par la main, regardons nos enfants dans les yeux et disons ensemble... plus jamais ça. ■